



RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Année scolaire 2024-2025



L'ÉCOLE
change la vie



Édito

© Académie de La Réunion



L'académie de La Réunion fête cette année ses 40 ans : c'est en effet le 1^{er} décembre 1984 que le vice-rectorat de La Réunion, rattaché à l'académie d'Aix-Marseille, a laissé la place à un rectorat de plein exercice, plus autonome et en lien direct avec des ministres. Ces quatre décennies ont vu l'essor de la scolarisation et des progrès remarquables enregistrés par le système éducatif local, qui a joué et joue toujours un rôle essentiel dans la réduction des inégalités. Les investissements financiers considérables de l'État et des collectivités se sont révélés payants : les résultats l'académie sont aujourd'hui dans la moyenne nationale.

Cette année encore, malgré la baisse de la démographie scolaire, le ministère a choisi de renforcer les moyens de notre action en dotant La Réunion à la rentrée de 100 postes d'enseignants supplémentaires.

Cet effort remarquable nous permettra de mener à bien le « choc des savoirs » indispensable pour mieux faire réussir chaque élève, lui permettre de révéler son potentiel et ainsi aller au plus haut de ses aptitudes.

Cette nouvelle année scolaire sera marquée par des mesures centrées sur l'exigence pédagogique au service de la maîtrise des savoirs fondamentaux. Outils indispensables pour assurer un suivi personnalisé de chaque élève, des évaluations nationales seront organisées en début d'année pour chaque niveau scolaire de l'école élémentaire et du collège. Identifier au plus tôt la difficulté scolaire permet aux équipes éducatives de choisir les meilleures stratégies pédagogiques pour répondre aux besoins de chaque élève.

Au collège, les groupes de besoin en français et en mathématiques pour les élèves de sixième et de cinquième permettront de faciliter les apprentissages et de transformer les pratiques d'enseignement en mettant en place une véritable différenciation pédagogique.

Cette évolution de l'organisation des cours sera accompagnée, dès la prochaine session des examens, par une adaptation du brevet des collèges dont l'obtention deviendra obligatoire pour accéder directement en classe de seconde.

La nouvelle année scolaire sera également celle de la mise en œuvre complète de la réforme du lycée professionnel, avec une meilleure adéquation des parcours de formation avec les aspirations des jeunes, selon qu'ils souhaitent s'insérer directement dans l'emploi après l'obtention de leur diplôme ou qu'ils font le choix de poursuivre dans l'enseignement supérieur.

La formation des enseignants est naturellement au cœur de ces transformations pédagogiques. La nouvelle année scolaire verra ainsi la mise en place de temps de formation consacrés à l'appropriation et à l'adaptation des pratiques de classe aux nouveaux programmes de l'école et du collège qui entreront en vigueur à la rentrée 2025.

Pour les familles, qui attendent beaucoup de l'École, j'ai souhaité mettre en place un service dédié aux relations avec les familles. Ce service, qui mettra l'empathie et la bienveillance au cœur de son action, constituera une entrée unique pour toutes les demandes des parents sur tous les sujets liés à la lutte contre le harcèlement et à la violence à l'école.

Enfin, je souhaite remercier sincèrement toutes les collectivités locales, avec lesquelles nous travaillons en confiance et dont l'accompagnement est essentiel pour mener à bien la construction d'une École tout à la fois bienveillante et exigeante, qui ne laisse aucun élève sur le bord du chemin.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, une excellente rentrée !

Pierre François Mourier

Recteur de la région académique de La Réunion

Sommaire

Édito du recteur	p. 03
Les chiffres clés de l'académie de La Réunion	p. 06

PARTIE 1

La rentrée dans l'académie	p. 08
1 La démographie scolaire à la rentrée	p. 10
2 Le bilan de l'orientation et de l'affectation 2024	p. 12
3 Les résultats aux examens	p. 14
4 Les nouvelles structures de formation	p. 16

PARTIE 2

Des élèves qui réussissent	p. 18
5 L'école maternelle, une étape essentielle pour la réussite scolaire	p. 20
6 Faire progresser tous les élèves à l'école primaire	p. 22
7 Bien apprendre au collège	p. 24
8 Le lycée professionnel	p. 26
9 Renforcer la mixité scolaire	p. 28
10 L'éducation artistique et culturelle pour tous les élèves	p. 30
11 Assurer la sécurité de tous les élèves pour un climat scolaire apaisé	p. 32
12 Favoriser la santé et le bien-être des élèves	p. 34
13 Encourager la pratique physique et sportive	p. 36

PARTIE 3

Des femmes et des hommes qui **changent la vie**

p. 38

14 La politique de ressources humaines

p. 40

15 Former les personnels en continu

p. 42

PARTIE 4

Des enjeux qui **définissent l'avenir**

p. 44

16 Développer les compétences numériques

p. 46

17 Rapprocher l'école de l'entreprise

p. 48

18 Se mobiliser pour la transition écologique

p. 50

19 Créer les conditions de l'engagement citoyen pour transmettre
les valeurs de la République

p. 52

20 Encourager la pratique physique et sportive

p. 56

21 Favoriser l'ouverture par les langues vivantes étrangères
et régionale

p. 58

Annexes

Le calendrier scolaire 2024-2025

p. 64

Quelques temps forts du premier semestre

p. 65

Les chiffres clés de l'académie

LES ÉLÈVES

217 350

écoliers, collégiens et lycéens attendus à la rentrée dans l'académie (public + privé sous contrat) soit :

112 800

élèves du 1^{er} degré

99 460

élèves du 2^d degré

41 330 en maternelle
70 030 en élémentaire
1 430 ULIS école

58 390
collégiens
(y compris Segpa)

41 070
lycéens
dont **16 040**
lycéens professionnels

5 090
étudiants en post-bac de lycée

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

656

écoles et établissements du 2^d degré ⁽²⁾ soit :

521 écoles
dont **495** écoles publiques et **26** écoles privées sous contrat

87 collèges
dont **78** collèges publics et **9** collèges privés sous contrat

48 lycées
dont **13** lycées d'enseignement général et technologique (**12** publics et **1** privé sous contrat)
15 lycées professionnels (**13** publics et **2** privés sous contrat)
20 lycées polyvalents (**18** publics et **2** privés sous contrat)

2 nouvelles écoles à la rentrée

École maternelle Denise Salai à Saint-Benoît
École maternelle et élémentaire ZAC Avenir à Saint-Louis

DOTATION POUR LA RENTRÉE 2024

+ **55** emplois d'enseignants du premier degré

+ **45** emplois d'enseignants pour le second degré

+ **1** emploi administratif

+ **2** emplois pour la coordination de la lutte contre le harcèlement

+ **1** emploi d'IEN École inclusive

+ **110** emplois d'AESH

+ **2** conseillers d'éducation populaire et jeunesse

+ **1** inspecteur de la jeunesse et des sports

LES PERSONNELS

23 152

agents de l'éducation nationale

17 996 Enseignants

dont 7 816 enseignants dans le 1er degré (dont 528 dans le privé sous contrat)
10 180 enseignants dans le second degré (dont 748 dans le privé)

528 Personnels d'éducation et psychologues de l'éducation nationale

dont 336 conseillers principaux d'éducation
et 192 psychologues de l'éducation nationale

515 Personnels d'encadrement

dont 53 personnels d'inspection, 242 personnels de direction
et 220 personnels administratifs et techniques et d'encadrement

1 222 Personnels administratifs, techniques, santé, sociaux

dont 193 médecins et infirmiers, 85 assistants sociaux
et 944 personnels administratifs et techniques

2 891 Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)

LA TAILLE DES CLASSES

Source : Archipel - Rentrée 2023

PREMIER DEGRÉ

20,5 Nombre moyen d'élèves par classe en **préélémentaire** (22,1 au national)

20,0 Nombre moyen d'élèves par classe en **élémentaire** (21,7 au national)

SECOND DEGRÉ

25,0 Nombre moyen d'élèves par classe dans les formations en **collège hors SEGPA** (25,9 au national)

19,2 Nombre moyen d'élèves par classe dans les formations **professionnelles en lycée** (18,3 au national)

30,6 Nombre moyen d'élèves par classe dans les formations **générales et technologiques en lycée** (30,3 au national)

LES DIPLÔMES

Session 2024

Taux de réussite au **diplôme national du brevet (DNB)**  **85,8 %**

Taux de réussite au **baccalauréat**  **90,2 %**

Taux de réussite aux **diplômes de niveau 3 (CAP et Mention complémentaire)**  **79,1 %**





Partie 1

La rentrée dans l'académie

1 La démographie scolaire

L'ESSENTIEL

- 217 350 élèves font leur rentrée à partir du lundi 19 août 2024 dans les écoles et établissements scolaires publics et privés sous contrat de La Réunion
- Les effectifs sont en baisse de 770 élèves par rapport à la rentrée 2023 (soit -0,4%).

DANS LE PREMIER DEGRÉ

La baisse des effectifs, amorcée depuis 2008, se poursuit au même rythme que l'année précédente (-440 élèves par rapport à 2023 soit -0,4 %).

En maternelle

Les écoles maternelles scolarisent les générations nées entre 2019 et 2022 marquées par un pic en 2021. Les classes préélémentaires devraient néanmoins accueillir 90 élèves de plus (soit +0,2 % par rapport à 2023, après -0,1 % en 2022).

En élémentaire

Les classes élémentaires compteraient 560 élèves de moins qu'en 2023 (soit -0,8 %).

C'est le niveau CP (génération 2018) qui est le plus concerné par la baisse d'effectifs en 2024 avec -550 élèves (-4,2 %).

Les élèves des classes de CE2, nés pour la plupart en 2016, devraient être eux aussi moins nombreux qu'en 2023 (-260, -2,0 %).

Les Unités localisées pour l'inclusion scolaire

Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS école) devraient accueillir 1 430 élèves, soit 30 de plus qu'en 2023.

DANS LE SECOND DEGRÉ

En collège (y compris SEGPA et ULIS)

L'académie compterait 190 collégiens de moins qu'en 2023 (soit -0,3 %, après -1 % en 2022).

Au lycée d'enseignement général et technologique (LEGT)

Les effectifs diminueraient de 300 élèves (soit -1,2 % après -0,5 % à la rentrée 2023).

Au lycée professionnel

Les effectifs augmenteraient légèrement (+84 inscrits, +0,5 %, après +1,7 % en 2023 et -0,8 % en 2022).

DANS LES SECTIONS POST-BACCALAURÉAT DE LYCÉE

En sections de technicien supérieur (STS), classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et diplôme de comptabilité et de gestion (DCG), le nombre d'étudiants augmenterait de 80 (+1,5 % après +2,5 % en 2023 et -3,5 % en 2022).

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES EFFECTIFS ÉLÈVES

PREMIER ET SECOND DEGRÉS (PUBLIC ET PRIVÉ SOUS CONTRAT)

	Constat 2023-2024	Prévisions 2024-2025	Évolution
Premier degré (1+2+3)	113 242	112 801	-441
- dont public	103 445	102 972	-473
- dont maternelle (1)	41 240	41 332	92
- dont enfants de 3 ans	1 092	1 113	21
- dont élémentaire (CP au CM2) (2)	70 601	70 034	-567
- dont Ulis école (3)	1 401	1 435	34
Second degré (4+6+7)	99 861	99 456	-405
- dont public	91 674	91 229	-445
dont collège (6 ^e à 3 ^e) – yc Ulis et Segpa (4)	58 575	58 385	-190
- dont Segpa*	2 450	2 445	-5
- dont total Ulis**(en collège, lycée et LP)	1 250	1 364	114
- dont lycée général et technologique (6)	25 330	25 031	-299
- dont lycée professionnel - yc Ulis et prépa diverses pré-bac (7)	15 956	16 040	84
Post-bac de lycée (STS***, CPGE****, DCG*****)	5 017	5 094	77
Total élèves	218 120	217 351	-769

* Section d'enseignement général adapté

** Unité localisée pour l'inclusion scolaire

*** Section de technicien supérieur

**** Classe préparatoire aux grandes écoles

***** Diplôme de comptabilité et de gestion

Les effectifs définitifs constatés dans l'ensemble des écoles et des établissements scolaires seront connus début novembre. Ils seront disponibles sur le site web de l'académie.

2 Le bilan de l'orientation et de l'affectation 2024

L'ESSENTIEL

- **L'orientation constitue une ligne directrice de la politique académique :** promotion de la voie professionnelle comme voie d'excellence, augmentation des taux d'orientation des bacheliers professionnels et technologiques vers les filières courtes de l'enseignement supérieur, encouragement de l'ambition des lycéens pour des parcours d'études d'excellence dans l'enseignement supérieur.

L'ORIENTATION ET L'AFFECTATION EN FIN DE TROISIÈME

Le taux de passage de troisième générale en seconde générale et technologique (hors SEGPA) a diminué de près d'un point par rapport à l'an dernier (54,9 % contre 55,8 % en 2023). On observe que les décisions sont très proches des demandes des familles (55,9 %).

15 703 élèves de troisième (toutes séries et parcours confondus), ont été affectés au lycée à l'issue du collège, soit 324 élèves de plus que l'an dernier.

NOUVEAU

Un pré-tour pour l'affectation en lycée professionnel

Pour les candidats à une formation en voie professionnelle (CAP et bac professionnel), la mise en œuvre d'un pré-tour a permis de réduire considérablement le nombre d'élèves non affectés à l'issue de cette campagne. Concrètement, les collèges ont été amenés à accompagner plus étroitement les élèves dont les chances d'être affectés sur les vœux qu'ils avaient initialement formulés étaient les plus fragiles, afin de leur garantir une affectation.

Ainsi, 33 élèves (2,3 %) restaient en attente d'affectation à la veille de la fermeture des établissements. Leur situation est réexaminée à la veille de la rentrée et un accompagnement des établissements d'origine de ces élèves est d'ores et déjà prévu.

L'ORIENTATION ET L'AFFECTATION EN FIN DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Le taux de passage en première générale et technologique s'établit à 96,6 % : il est en conséquence en très légère baisse par rapport à l'an dernier (97,1 % en 2023).

De même, la répartition entre les différentes séries indique une légère baisse en première générale (60,6 % contre 61,7 % l'an dernier), compensée mécaniquement par une hausse en première technologique (36 % contre 35,4 % en 2023).

Au sein de la voie technologique, la série STMG représente 53,9 % des décisions de passage. A contrario, les décisions vers la série ST2S sont en légère baisse (-1,6 %). Il en va de même des séries STI2D (-1,3 %) et STL (-0,6 %).

Les réorientations vers la voie professionnelle, quant à elles, sont en légère hausse, 3,4 % (2,9 % en 2023).

On observe ainsi à la fois une augmentation de la part des affectations prononcées vers la première générale et une augmentation de la part des affectations prononcées vers les séries technologiques, notamment vers la série STMG.

Enfin, les candidats au dispositif passerelle (réorientation vers une première professionnelle) obtiennent moins satisfaction que l'an dernier (près d'un élève sur quatre obtient satisfaction, contre un sur trois l'an dernier).

L'ADMISSION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Cette année, la très grande majorité des candidats sont des lycéens de terminale (10 364) – en très légère baisse (-53 candidats soit -0,5 %). On constate dans l'académie une augmentation de 358 étudiants en réorientation (+2 points) et 167 candidats supplémentaires en reprises d'études (+1,2 point) ayant confirmé au moins un vœu. Au 5 juillet, une semaine avant la fin de la procédure principale, le bilan est comparable à celui de l'an dernier.

80,3% des effectifs en classe de terminale ont eu au moins une proposition dont :

- 5 054 élèves de terminale générale soit 95,7 % des effectifs (5231 candidats soit 95,4 % des effectifs en 2023).
- 2 463 élèves de terminale technologique soit 87 % des effectifs (2 420 candidats soit 86,8 % des effectifs en 2023).
- 1 966 élèves de terminale professionnelle et de Brevet des métiers d'art (BMA), soit 53,3 % des effectifs (1 949 candidats soit 52,9 % des effectifs en 2023).

Une augmentation des propositions acceptées par les candidats

Les lycéens acceptent davantage les propositions que l'an dernier (+ 128 soit 2 points de plus), 74,2 % des effectifs en classe de terminale ont accepté au moins une proposition dont :

- 4 760 élèves de terminale générale soit 90,1 % des effectifs (4 883 candidats soit 89,1 % des effectifs en 2023).
- 2 274 élèves de terminale technologique soit 80,3 % des effectifs (2 160 candidats soit 77,4 % des effectifs en 2023).
- 1 724 élèves de terminale professionnelle et de BMA soit 46,7% des effectifs (1587 candidats soit 43,1% des effectifs en 2023).

Les vœux confirmés par type de formation

- Une augmentation de la demande globale vers les BTS, le secteur sanitaire et social et les formations universitaires non sélectives
- Une baisse de la demande globale vers les BUT et les CPGE.

Candidats à la mobilité

On note une diminution du nombre de lycéens ayant confirmé au moins un vœu vers les formations hors académie. Ce sont majoritairement les CPGE, les formations d'ingénieur et les formations du secteur sanitaire et social qui sont concernées.

Les vœux confirmés vers les formations en apprentissage

Sur la plateforme Parcoursup, les formations en apprentissage sont proposées. Bien que les données ne soient pas encore stabilisées (calendrier de la procédure plus étendu), la demande augmente.

Au 5 juillet 2024 : 2 817 candidats formulent au total 10 309 vœux en apprentissage (à la mi-septembre en 2023, on comptait 2 344 candidats pour 8 066 vœux).

La commission régionale académique d'accès à l'enseignement supérieur (CRAES)

Elle a pour but d'apporter des solutions d'admission aux candidats auxquels aucune proposition n'a été faite. Elle instruit les demandes et le traitement de l'ensemble des néo-bacheliers sans proposition d'admission jusqu'à la fin de la procédure (12 septembre 2024). Au 8 juillet, 17 candidats (dont 16 lycéens) ont demandé l'accompagnement (4 bacheliers généraux – 6 bacheliers professionnels – 7 bacheliers technologiques). Pour rappel, au 10 juillet 2023, 87 candidats avaient demandé un accompagnement pour la CRAES pour le motif : candidats en attente sur tous leurs vœux et candidats refusés sur tous leurs vœux.

3 Les résultats aux examens

L'ESSENTIEL

- Cette année encore, l'académie enregistre des taux de réussite globalement positifs pour les examens. L'écart avec l'hexagone se réduit, particulièrement pour le niveau collège où le taux de réussite académique est très légèrement supérieur au taux de réussite national.
- Les lycéens de La Réunion ont désormais des résultats très proches des moyennes nationales, voire supérieurs dans les séries technologiques du baccalauréat.

LE DIPLÔME NATIONAL DU BREVET

Le taux de réussite global à la session 2024 est de 85,8 %, en légère hausse de 0,4 point par rapport à la session 2023 (85,4 %). En série générale, le taux de réussite gagne 0,3 point et s'élève à 85,9%. La série professionnelle, qui concerne 15,5 % des candidats, gagne également 0,3 point (85%).

Le taux de réussite national est de 85,5 %, en baisse de 3,6 points par rapport à 2023.

CAP ET MENTION COMPLÉMENTAIRE

Le taux de réussite pour les examens de niveau 3 est de 78,8 %, en recul de 1,5 point par rapport à la session 2023.

- Le taux réussite au Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) est de 78,8 %, en baisse de 1,7 % par rapport à la session précédente. Le taux de réussite des spécialités de la production est inférieur de 0,7 point par rapport à 2023, et celui des services recule de 2,4 points.

- Le taux de réussite à la mention complémentaire de niveau 3 est de 81,7 %.

LE BACCALAURÉAT

Le taux de réussite au baccalauréat progresse de 0,4 point par rapport à la session 2023 pour atteindre 90,2 %, soit légèrement en dessous du taux de réussite national qui est cette année de 91,4 %.

- Les résultats reculent très légèrement pour le baccalauréat général (95,5 % contre 95,8 % en 2023).
- Ils progressent pour le bac technologique (91,1 % contre 90,6 % en 2023).
- La progression est plus marquée pour le bac professionnel (81,9 % contre 80,3 % en 2023).



4 Les nouvelles structures de formation

L'ESSENTIEL

- Chaque année, les moyens attribués à l'académie permettent de développer des structures et des formations adaptées aux besoins des élèves à tous les niveaux d'enseignement.

PRÉÉLÉMENTAIRE

Deux nouvelles classes passerelles pour des enfants de deux ans

- Ouverture d'une classe passerelle à l'école maternelle des Tamarins à Saint-Denis.
- Ouverture d'une classe passerelle à l'école du Centre à Cilaos.

ÉCOLE INCLUSIVE

Les unités d'enseignement maternelles et élémentaires autisme (UEMA et UEEA)

Les unités d'enseignement maternelles et élémentaires autisme offrent une scolarisation au plus tôt (3 ans) et un accompagnement adapté aux besoins éducatifs des enfants avec troubles du spectre de l'autisme.

- Ouverture d'une Unité d'enseignement maternelle autisme (UEMA) à l'école Ma pensée à Bras Panon.
- Ouverture d'une Unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) à l'école Charles Vendôme au Port.
- Ouverture d'une Unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) à l'école Edmond Albius à Saint-Pierre.
- Ouverture d'une Unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) à l'école Bory Saint-Vincent à Saint-Denis.

CLASSES SPÉCIFIQUES POUR LA SCOLARISATION D'ÉLÈVES ALLOPHONES

- Ouverture d'une Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPEAA) à l'école élémentaire Jean-Baptiste Bossard (Saint-Denis).

DISPOSITIFS SPORT-ÉTUDES

- Ouverture d'une classe sport-études au collège Les Deux canons à Saint-Denis.
- Ouverture d'une classe sport-études au collège Edmond Albius au Port.
- Ouverture d'une classe sport-études au collège Les Aigrettes à Saint-Paul.
- Ouverture d'une classe sport-études au collège Michel Debré au Tampon.
- Ouverture d'une classe sport-études au collège Achille Grondin à Saint-Joseph.
- Ouverture d'une classe sport-études au lycée Lislet Geoffroy à Saint-Denis.
- Ouverture d'une classe sport-études au lycée Jean Hinglo au Port.

VOIE PROFESSIONNELLE

Certificat d'aptitude professionnelle (CAP)

- Ouverture d'un CAP Agent accompagnement au grand âge pour 12 élèves au lycée Marie Curie à Saint-Benoît.

- Ouverture d'un CAP Propreté environnement urbain et collectif pour 12 élèves au lycée professionnel Victor Schoelcher à Saint-Louis.
- Ouverture d'un CAP Production et service en restauration pour 24 élèves au lycée professionnel Julien de Rontaunay à Saint-Denis.

Baccalauréat professionnel

- Ouverture d'une classe de première professionnelle Animation enfance et personnes âgées pour 15 élèves au lycée professionnel Julien de Rontaunay à Saint-Denis.
- Ouverture d'une classe de terminale professionnelle Animation enfance et personnes âgées pour 15 élèves au lycée Marie Curie à Sainte-Anne – Saint-Benoît.
- Ouverture d'une classe de terminale professionnelle Métiers de la coiffure pour 12 élèves au lycée Isnelle Amelin à Sainte-Marie.
- Ouverture d'une classe de première professionnelle Métiers de la beauté et du bien-être pour 12 élèves au lycée professionnel Isnelle Amelin à Sainte-Marie.
- Ouverture d'une classe de terminale professionnelle Systèmes numériques option A : Sûreté et sécurité des infrastructures de l'habitat et du tertiaire pour 12 élèves au lycée professionnel Jean Perrin à Saint-André.
- Ouverture d'une classe de première professionnelle Maintenance des véhicules option B : véhicules transports routiers pour 10 élèves au lycée professionnel Léon de Lépervanche au Port.
- Ouverture d'une classe de terminale professionnelle Métier relation client pour 15 élèves au lycée Antoine de Saint-Exupéry à l'Étang-Salé.
- Ouverture d'une classe de terminale professionnelle Animation enfance et personnes âgées pour 15 élèves au lycée professionnel Vue Belle à la Saline-les-hauts – Saint-Paul.
- Ouverture d'une classe de terminale professionnelle Maintenance nautique pour 12 élèves au lycée professionnel Léon de Lépervanche au Port.

Mention complémentaire

Conçue dans un objectif professionnel, la mention complémentaire est un diplôme national donnant une qualification spécialisée.

- Ouverture d'une Mention complémentaire Vendeur spécialisé en alimentation pour 12 élèves au lycée professionnel Albert Ramassamy à Saint-Denis.
- Ouverture d'une mention complémentaire Aide à domicile pour 15 élèves au lycée professionnel Julien de Rontaunay à Saint-Denis.

- Ouverture d'une Mention complémentaire Technicien ascensoriste pour 12 élèves sous statut scolaire et des élèves en apprentissage au lycée professionnel Léon de Lépervanche au Port.

- Ouverture d'une Mention complémentaire Soudage pour 12 élèves au lycée Bel Air à Sainte-Suzanne.

- Ouverture d'une Mention complémentaire Encadrement secteur sportif pour 12 élèves au lycée Boisjoly Potier au Tampon.

- Ouverture d'une Mention complémentaire Production et réparation de produits électriques pour 12 élèves au lycée professionnel Paul Langevin à Saint-Joseph.

Formation complémentaire d'initiative locale (FCIL)

De courte durée (de 6 mois à 1 an), la formation complémentaire d'initiative locale permet d'acquérir une qualification spécifique à un domaine professionnel en rapport avec le marché de l'emploi régional.

- Ouverture d'une FCIL Sécurité pour 12 élèves au lycée professionnel Patu de Rosemont à Saint-Benoît.
- Ouverture d'une FCIL Sécurité/télésurveillance pour 12 élèves au lycée Pierre Lagorgue au Tampon.
- Ouverture d'une FCIL Éco-tourisme et tourisme européen pour 12 élèves au lycée professionnel Paul Langevin à Saint-Joseph.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Classe préparatoire aux études supérieures (CPES)

La classe préparatoire aux études supérieures permet à des élèves titulaires du bac, de se préparer pendant un an à l'entrée en classe préparatoire aux grandes écoles ou à des études dans l'enseignement supérieur.

- Ouverture d'une classe de CPES-CAAP Classe d'approfondissement en arts appliqués pour 20 élèves au lycée Évariste de Parry à Saint-Paul.

Brevet de technicien supérieur (BTS)

- Ouverture d'une classe de 2e année de BTS Métiers de la Mesure pour 10 élèves au lycée Lislet Geoffroy à Saint-Denis.
- Ouverture d'une classe de 2e année de BTS Maintenance système – option D : Systèmes ascenseurs et élévateurs pour 14 élèves au lycée professionnel Paul Langevin à Saint-Joseph.
- Ouverture d'une classe de BTS Maintenance des véhicules option C Motocycles pour 15 élèves sous statut scolaire et 9 en apprentissage au lycée professionnel François de Mahy à Saint-Pierre.



LE NOMBRE
 le chat un seul singulier
 les chats plusieurs pluriel
 Singular pluriel
 le les
 pluriel

Lagon 21

le chat	un seul	singulier	le
les chats	plusieurs	pluriel	les

le chat

Benjamin



Partie 2

**Des élèves
qui réussissent**

5 L'école maternelle, une étape essentielle pour la réussite scolaire

L'ESSENTIEL

- L'école maternelle pose les bases nécessaires à l'acquisition des compétences langagières et mathématiques initiales. Elle est un tremplin qui permet à tous les enfants de commencer l'apprentissage des savoirs fondamentaux en CP sur un pied d'égalité.
- Dans l'académie, la scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans des classes passerelles, le développement des compétences langagières orales et la formation des personnels constituent des priorités fortes.

LES CLASSES PASSERELLES DÈS 2 ANS POUR LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

En partenariat avec les communes et la Caisse d'allocations familiales, l'académie mène une politique ambitieuse de scolarisation des enfants de deux ans des quartiers prioritaires dans des classes ou dispositifs passerelles, qui accompagnent en parallèle l'exercice de la fonction parentale à travers la participation active des parents à des projets éducatifs et pédagogiques et des ateliers de parentalité.

Le choix fait par l'académie est de privilégier la scolarisation des enfants de 2 ans dans les dispositifs de réussite éducative que sont les classes passerelles : 26 classes passerelles fonctionneront à la rentrée prochaine, dont deux nouvelles : à l'école maternelle des Tamarins à Saint-Denis et à l'école du Centre à Cilaos.

VISER LA RÉUSSITE POUR TOUS LES ÉLÈVES

Dans le contexte créolophone et multilingue de l'académie, une priorité est accordée au développement de stratégies d'enseignement du langage oral à partir de la prise en compte de la langue première des élèves, au développement du langage écrit avec une attention particulière à la compréhension et au geste d'écriture, et à une approche sensible et structurée des premiers nombres.

ASSURER UNE TRANSITION EN DOUCEUR ENTRE LES LIEUX D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS ET L'ÉCOLE MATERNELLE

La mobilisation des acteurs d'un territoire est la clé pour développer un accueil de qualité des jeunes enfants où qu'ils soient : lieux d'accueil de jeunes enfants, école, maisons de quartier. Une attention particulière est donc portée au passage des enfants de la crèche vers l'école, pour organiser une continuité des parcours.

Sur la base d'un partenariat entre la Caisse d'allocations familiales et l'Éducation nationale, les premières rencontres destinées à favoriser les liens entre les professionnels de la petite enfance et les enseignants des écoles maternelles se dérouleront dès le mois de septembre. Il s'agit de développer un projet collaboratif des établissements d'accueil de jeunes enfants et des écoles maternelles pour une première rentrée « en douceur » à l'école.

Cette action permettra aux professionnels de la petite enfance et aux enseignants de se connaître et de développer un travail de proximité pour mieux accompagner les jeunes enfants, particulièrement ceux en situation de handicap ou en difficulté d'adaptation.

L'objectif est d'aboutir à la signature de conventions entre ces structures afin de valider un projet de collaboration et sa pérennisation.

NOUVEAU

Des expérimentations en petite section

L'Assurance Maladie déploie depuis 2021 en collaboration avec l'Éducation nationale et les représentants des orthophonistes, des orthoptistes et des masseurs-kinésithérapeutes des actions de prévention des troubles du langage, visuels et du rachis en milieu scolaire.

Seize académies déploient déjà ces actions et **cette année scolaire, notre académie se lance dans cette expérimentation.**

Il s'agit d'un véritable enjeu de santé publique en raison de l'impact de ces troubles sur le développement de l'enfant, sur ses apprentissages scolaires, sur sa santé. Ce sont quelques classes de Petite Section qui seront concernées.

6 Faire progresser tous les élèves à l'école primaire

L'ESSENTIEL

- À partir de la rentrée 2024, différentes mesures sont mises en œuvre pour faire progresser l'ensemble des élèves et élever ainsi le niveau de l'école.
- Des évaluations en début d'année pour tous les niveaux du CP à la seconde, la formation de tous les professeurs des écoles aux nouveaux programmes en français et en mathématiques sont des leviers pour aider les équipes à transmettre des savoirs solides aux élèves.

DES ÉVALUATIONS NATIONALES EN DÉBUT D'ANNÉE POUR CHAQUE NIVEAU DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ET DU COLLÈGE

La maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves de l'école élémentaire est une priorité absolue.

Pour permettre un suivi encore plus fin des acquis des élèves pendant toute leur scolarité à l'école des évaluations nationales seront désormais déployées au mois de septembre pour chaque niveau scolaire : CP, CE1, CE2, CM1 et CM2.

L'objectif est de fournir aux professeurs des points de repère pour identifier dès le début de l'année les difficultés des élèves afin de les aider à les surmonter.

Au collège, **les établissements auront également la possibilité de mettre en place des évaluations nationales communes pour les élèves de cinquième et de troisième**, sur le modèle de celles qui concernent déjà les élèves de sixième depuis 2017 et de quatrième depuis 2023.

Sur livret papier à l'école et réalisées sur support numérique au collège, ces évaluations seront conduites entre le lundi 2 et le vendredi 20 septembre 2024 dans l'académie.

Ces évaluations permettent d'identifier, dès le début de l'année, le niveau de maîtrise des compétences des élèves et de permettre aux équipes de positionner leurs résultats en référence aux données nationales et académiques. Elles constituent donc un outil précieux pour adapter sa pédagogie à l'échelle

de la classe, et pour fonder le pilotage et les initiatives pédagogiques sur des constats objectifs au niveau académique. Elles sont aussi l'un des éléments déterminants du pilotage pédagogique, notamment dans le cadre des travaux du conseil académique des savoirs fondamentaux.

Dès la rentrée 2024 et à chaque rentrée scolaire (en novembre, après les évaluations), tous les professeurs se verront adresser individuellement l'ensemble des informations permettant de situer les résultats de leurs élèves, par rapport à ceux de leur école ou de leur établissement.

LES PLANS MATHÉMATIQUES ET FRANÇAIS

Avant que la difficulté ne s'installe et ne fragilise la scolarité de l'élève, il est très important de veiller à une bonne maîtrise de la lecture et des outils mathématiques chez tous les élèves.

Pour cela, le Plan mathématiques est déployé depuis la rentrée 2019 et le Plan français depuis 2020 à La Réunion comme dans toutes les académies pour former l'ensemble des enseignants en six ans.

Les apports des deux plans se traduisent concrètement par une modification des pratiques professionnelles des enseignants et par une amélioration des résultats des élèves.



7 Bien apprendre au collège

L'ESSENTIEL

- Des groupes de besoins consacrés à la maîtrise des savoirs fondamentaux en français et en mathématiques, des heures de soutien supplémentaires, le dispositif « Devoirs faits » obligatoire pour tous les élèves de sixième sur toutes l'année, constituent les trois principaux leviers d'action pour mieux faire réussir les collégiens.
- Le niveau d'exigence sera relevé, avec l'obligation d'avoir réussi l'examen du brevet pour passer directement en 2nde à la rentrée 2025. L'académie expérimente dès la rentrée 2024 une classe « prépa-lycée » (ces classes auront vocation, à partir de la rentrée 2025, à scolariser les élèves n'ayant pas réussi le brevet).

LES COURS DE FRANÇAIS ET DE MATHÉMATIQUES ORGANISÉS EN GROUPES DE BESOINS À EFFECTIFS RÉDUITS EN SIXIÈME ET EN CINQUIÈME

Un enseignement organisé en groupes de besoins est instauré en français et en mathématiques sur la totalité des horaires de ces deux enseignements pour les classes de sixième et de cinquième à la rentrée 2024.

Cette organisation en groupes de besoins en français et en mathématiques constitue une réponse pédagogique adaptée à l'hétérogénéité des niveaux des élèves. Ces groupes ne sont pas des classes de niveaux : ils ne feront pas disparaître l'hétérogénéité, ils permettront de mieux y répondre.

L'accompagnement personnalisé en sixième et en cinquième est remplacé par les groupes en français et en mathématiques, dont l'objectif est le même : mieux répondre aux besoins des élèves, selon leur niveau.

Les groupes sont constitués en fonction des besoins des élèves identifiés par les professeurs. Les groupes des élèves les plus en difficulté bénéficient d'effectifs réduits. Afin de garantir la cohérence des progressions pédagogiques des différents groupes, les élèves peuvent être, pour une ou plusieurs périodes, une à dix semaines dans l'année, regroupés avec tous les autres élèves de leur classe de référence pour ces enseignements.

La composition des groupes est réexaminée au cours de l'année scolaire, notamment à

l'occasion des regroupements, afin de tenir compte de la progression et des besoins des élèves.

UN RENFORCEMENT DANS LES ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX POUR PERMETTRE AUX ÉLÈVES DE RATTRAPER LEUR RETARD

Sur proposition des conseils de classe, des heures de soutien pourront être mis en place pour les élèves les plus en difficulté, dans la limite de 2 heures hebdomadaires supplémentaires.

Ce parcours personnalisé pourra débiter à tout moment de l'année et sera formalisé par un contrat d'objectifs individualisé proposé par l'établissement, en lien avec l'élève et sa famille.

LE DISPOSITIF DEVOIRS FAITS OBLIGATOIRE EN SIXIÈME

L'aide à la réalisation au collège des devoirs donnés aux élèves par leurs professeurs devient obligatoire pour tous les élèves de sixième, afin de leur faire acquérir une autonomie dans leur travail personnel.

Les élèves volontaires de cinquième, quatrième et troisième peuvent bénéficier de Devoirs faits.

L'ACCUEIL CONTINU ET PROLONGÉ DES COLLÉGIENS

À compter de la rentrée 2024, tous les collèges situés en réseau d'éducation prioritaire mettent en place un dispositif d'accueil des élèves avant ou après les cours sur une période de temps élargie.

Il s'agit de favoriser la réussite des élèves en les aidant à faire leurs devoirs et à réviser, en améliorant leurs acquis et en confortant leur maîtrise des apprentissages fondamentaux dans le cadre du dispositif Devoirs faits.

Cette prise en charge prolongée permettra également d'élargir leurs centres d'intérêt via des ateliers éducatifs et culturels et de développer la pratique sportive.

LE DIPLÔME NATIONAL DU BREVET DEVIENT UN EXAMEN D'ENTRÉE AU LYCÉE

À compter de la prochaine session des examens, l'obtention du diplôme national du Brevet conditionnera l'accès au lycée. Les élèves échouant à l'examen ne pourront pas entrer directement au lycée, mais devront faire une année de classe « prépa-lycée » pour combler leurs lacunes et renforcer ainsi leur niveau.

Par ailleurs, le diplôme devient plus exigeant : les épreuves terminales compteront pour 60 % de l'examen et le contrôle continu pour 40 % de la note finale (au lieu de 50 % actuellement) et se basera sur les notes des candidats, mettant ainsi fin au système actuel par blocs de compétences.

L'examen lui-même restera inchangé, avec une épreuve orale et quatre épreuves écrites (français, mathématiques, sciences, histoire-géographie et éducation morale et civique). Les épreuves écrites du diplôme national du brevet communes à tous les candidats se dérouleront les jeudi 26 et vendredi 27 juin 2025.

UNE CLASSE PRÉPARATOIRE À LA CLASSE DE SECONDE

Une classe préparatoire à la classe de seconde (appelée classe « prépa-seconde ») est mise en place, à titre expérimental, pendant l'année scolaire 2024-2025.

Dans l'académie, cette expérimentation sera portée par le lycée Nelson Mandela (Saint-Benoît).

Elle est destinée à des élèves de troisième n'ayant pas obtenu leur brevet mais étant admis en classe de seconde, qui sont désireux de consolider leurs acquis du collège et de se préparer au mieux à la classe de seconde sous statut scolaire qu'ils ont envisagée.

La « prépa-seconde » leur permettra de se familiariser avec les pratiques et méthodes du lycée. Durant cette année de classe ils pourront confirmer ou mieux définir leur projet d'orientation, voire le modifier.

Pour être admis au sein de cette classe préparatoire à la classe de seconde, un élève doit avoir été identifié par l'équipe pédagogique comme étant susceptible de tirer un bénéfice d'un passage par cette formation et être volontaire.

Au sein de la prépa-seconde, les élèves auront 27 heures de cours par semaine, réparties ainsi :

- 20 heures de consolidation des attendus de fin de collège et de préparation à la classe de seconde (français, histoire-géographie, mathématiques, sciences et technologie, langues vivantes...)
- 7 heures de renforcement des méthodes de travail ou de découverte des métiers et des formations (la nature de ces enseignements ne sera pas la même selon que l'élève a été admis en seconde professionnelle ou en seconde générale et technologique).

À l'issue de cette formation, soit l'élève poursuivra en 2025-2026 sa scolarité dans la formation et l'établissement dans lesquels il avait été initialement admis, soit un changement d'orientation sera finalement décidé, après avis du conseil de classe, sur demande écrite des parents de l'élève ou de ce dernier s'il est majeur.

8 Le lycée professionnel poursuit sa réforme

L'ESSENTIEL

- **Le déploiement de la réforme des lycées professionnels** engagée depuis l'année dernière **se poursuit à la rentrée 2024** avec la mise en œuvre de l'ensemble des mesures visant à assurer l'avenir de tous les élèves, au plus près de leurs besoins et de leurs aspirations, et à répondre à la promesse républicaine d'égalité des chances.
- **Des groupes à effectifs réduits en mathématiques et en français** en première professionnelle.
- **Renforcement horaire des enseignements généraux** en terminale professionnelle.
- **Des mentions AB, B, TB, TB** avec félicitations du jury **décernées dès la prochaine session du CAP.**

DES ENSEIGNEMENTS AUX SAVOIRS FONDAMENTAUX EN CLASSES RÉDUITES

Pour corriger les fragilités des élèves révélées par les tests de positionnement effectués à l'entrée au lycée, les heures de mathématiques et de français se feront en groupes à effectifs réduits en seconde professionnelle dans tous les lycées professionnels. Ces groupes seront organisés sur la base des résultats à ces tests et en fonction de la progression de chaque élève.

L'organisation du cycle terminal du baccalauréat professionnel (première et terminale) permettra aux élèves de bénéficier de davantage d'heures d'enseignement de mathématiques et de français.

PERMETTRE AUX ÉLÈVES DE CHOISIR DES OPTIONS

Tous les lycéens professionnels auront l'opportunité de choisir des activités optionnelles qui constituent des éléments d'épanouissement. Ces activités pourront être menées par des professeurs volontaires ou en mobilisant des partenariats extérieurs.. senectus et netus et malesuada fames ac turpis egestas.

UNE ANNÉE DE TERMINALE SUR MESURE

Pour soutenir le projet de chaque jeune (soit s'insérer directement dans le marché du travail après le bac, soit poursuivre ses études), **l'année de terminale est transformée pour les lycéens professionnels, qui pourront :**

- **Passer certaines épreuves du baccalauréat plus tôt dans l'année scolaire.**
- Disposer d'un **accompagnement personnalisé pour mieux comprendre le marché du travail**, les attentes des employeurs et connaître les outils et services à leur disposition.
- **Choisir la fin de l'année scolaire la plus pertinente en fonction de leur projet professionnel** : soit un dernier stage allongé de 50 % pour ceux qui prévoient une insertion directe dans l'emploi après le baccalauréat, soit quatre semaines de cours intensifs d'enseignement général et professionnel adaptés pour ceux qui souhaitent poursuivre des études dans l'enseignement supérieur.

OUVERTURE D'UN PARCOURS DE CONSOLIDATION POUR LES BACHELIERS PROFESSIONNELS QUI POURSUIVENT LEURS ÉTUDES EN BTS

Les étudiants issus de la voie professionnelle en grande difficulté en première année de BTS seront repérés lors d'un pré-conseil de classe, qui se tiendra quelques semaines après la rentrée.

Ces étudiants se verront alors proposer un Parcours de consolidation, pour augmenter leurs chances d'obtenir un BTS en deux ou trois ans.

MIEUX PRÉPARER L'INSERTION PROFESSIONNELLE GRÂCE À DES PARTENARIATS EXTÉRIEURS

Tous les élèves en dernière année de lycée professionnel (CAP et baccalauréat professionnel) qui souhaitent s'insérer dans l'emploi après leur diplôme bénéficieront des services d'accompagnement de France Travail et de ses partenaires.

Aux côtés des équipes éducatives, des conseillers spécialisés les accompagneront dans leurs recherches d'emploi, la valorisation de leurs compétences et leur compréhension des attentes des employeurs.

RECONNAÎTRE LA RÉUSSITE ET L'EXCELLENCE DES JEUNES DIPLÔMÉS DU CAP

Certains examens nationaux bénéficient de la possibilité de valoriser la réussite des jeunes lauréats avec l'attribution de mentions. Dans un souci de justice scolaire, l'engagement, la réussite et l'excellence des élèves de CAP seront également soulignés et valorisés, à l'instar de ce qui est fait pour les lauréats du brevet et des baccalauréats général, technologique et professionnel.

FOCUS

La Semaine de la persévérance scolaire.

La semaine de la persévérance scolaire se déroulera cette année du 31 mars au 4 avril 2025.

Un colloque régional permettra la présentation des conclusions de la recherche-action « Les alliances éducatives pour la prévention du décrochage scolaire à la Réunion ». Ce projet, soutenu conjointement par le conseil régional et la région académique, est conduit d'une part par Lucy Bell, enseignante-chercheuse de l'université de Nantes, et Thierry Berthet, directeur de recherche CNRS au LEST (Aix-Marseille Université) et Frédérique Weixler, IGESR, d'autre part, auprès des acteurs de terrain.

FOCUS

Le Prix du commerce niveau CAP est décerné aux élèves du CAP Équipier polyvalent du commerce du lycée Albert Ramassamy à Saint-Denis pour le Chef d'œuvre « TI MARCHÉ BIO ».

La fondation Colbert-Institut de France entend ainsi reconnaître les valeurs d'excellence des formations, encourager l'émulation entre les élèves qui se sont engagés dans la voie professionnelle et susciter leur fierté.

Le concours récompense chaque année un chef d'œuvre en bac professionnel et un chef d'œuvre en CAP dans les différentes catégories suivantes : prix des arts, de l'industrie, du commerce, de l'engagement et le prix coup de cœur du jury.

Les prix seront remis en octobre à l'Institut de France.

9 L'école pour tous

L'ESSENTIEL

- **Tous les élèves sont susceptibles d'être confrontés à un besoin particulier en termes d'accès aux apprentissages au cours de leur scolarité.** Les principes d'une école inclusive conduisent donc à l'incarnation d'une ÉCOLE POUR TOUS.
- **Dans l'académie, plus de 8 700 élèves en situation de handicap sont scolarisés en établissement scolaire.** La progression est régulière et s'établit à +10 % chaque année. Il faut ajouter à cet effectif plus de 1 100 jeunes scolarisés en unité d'enseignement dans les établissements médicosociaux, en interne ou en unités d'enseignement externalisée. Structures spécialisées, les SEGPA contribuent à l'élaboration de parcours inclusifs pour près de 2 500 collégiens. S'ajoutent à ces effectifs tous les jeunes qui, pour une raison de santé, sont empêchés de fréquenter un établissement scolaire de manière temporaire ou durable et pour lesquels une scolarisation alternative ou une assistance pédagogique à domicile sont assurées.
- **110 emplois d'AESH supplémentaires** au 1er septembre 2024.
- **1 unité d'enseignement maternelle autisme et 3 unités d'enseignement élémentaires autisme** ouvriront leurs portes à la rentrée.
- **Création d'une troisième zone école inclusive (IEN EI).**

UNE DOTATION DE 110 EMPLOIS D'AESH SUPPLÉMENTAIRES

Les personnels chargés de l'aide humaine auprès des élèves en situation de handicap ont pour mission de favoriser l'autonomie de l'élève, qu'ils interviennent au titre de l'aide humaine individuelle, de l'aide humaine mutualisée ou de l'accompagnement collectif.

Dans l'académie ce sont près de 3 000 AESH qui sont en poste à la rentrée 2024. Ils seront donc près de 200 de plus au 1er septembre 2024. Pour rappel, ils étaient moins de 100 en 2010.

Ces nouveaux moyens seront déployés au sein des 28 pôles inclusifs d'accompagnement localisés. Le sens de l'action des AESH sera au cœur des logiques d'accompagnement dans le respect des cadres d'emploi de ces personnels qui représentent la deuxième catégorie de personnels de l'Éducation nationale dans l'académie (plus de 13 % des personnels).

UNE UEMA ET TROIS UEEA NOUVELLES SUR LE TERRITOIRE

L'offre spécifique de dispositifs dédiés à la scolarisation de jeunes porteurs de troubles du spectre de l'autisme s'étoffe de 100 % à la rentrée 2024.

L'académie disposera ainsi d'un binôme unité d'enseignement maternelle autisme / unités d'enseignement élémentaires autisme implanté sur les quatre bassins de formation de l'île.

Ces dispositifs ont vocation à apporter un encadrement adapté aux besoins singuliers de jeunes pour lesquels les moyens traditionnels ne sont pas adéquats : accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), unités d'enseignement (UE), unités d'enseignement externalisée (UEE).

Les dispositifs UEMA, UEEA sont le fruit d'un partenariat actif entre l'Agence régionale de santé (ARS) et le rectorat. Ils bénéficient de l'expertise des associations gestionnaires du secteur médicosocial : Association Frédéric

Levasseur, association Claire Joie et association Père Favron pour les ouvertures de cette rentrée.

LA CRÉATION D'UNE TROISIÈME ZONE ÉCOLE INCLUSIVE SUR LE TERRITOIRE.

Le service public académique de l'école inclusive de La Réunion se compose de deux pôles aux interactions permanentes et aux actions conjointes, concertées et convergentes :

- **Un Pôle de soutien, d'appui aux pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) et de gestion des personnels AESH**, implanté dans les services académiques et composé d'enseignants spécialisés et de personnels administratifs.
- **Un Pôle d'action pédagogique** dont les personnels à dimension départementale sont rattachés au rectorat et dont le cœur de mission est la mise en œuvre, au plus près de l'élève concerné, des logiques d'adaptation et d'aménagement de parcours de scolarisation, en lien avec les acteurs de terrain auprès desquels ils constituent une ressource identifiée. Ces personnels sont autant de ressources expertes qui peuvent être sollicitées par les équipes d'écoles et d'établissements, ainsi que par les partenaires internes et externes de leur zone d'implantation dès lors qu'une scolarisation complexe nécessite un appui en termes d'analyse de besoins, de mise en place d'aménagements ou d'adaptations, de lien renforcé avec les familles.

L'implantation physique de ces personnels se décline sur trois secteurs territoriaux correspondant à des regroupements de pôles inclusifs d'accompagnement localisés. Chaque antenne ainsi constituée est pilotée par un inspecteur École inclusive.

LA PERSPECTIVE DE MISE EN ŒUVRE DES PÔLES D'APPUI À LA SCOLARITÉ (PAS) POUR UN DÉPLOIEMENT EFFECTIF À LA RENTRÉE SCOLAIRE 2026

Les pôles d'appui à la scolarité (PAS) viseront à apporter une réponse immédiate et adaptée à l'ensemble des élèves présentant des besoins particuliers. L'accueil des familles, l'expertise pédagogique en vue de réponses adaptées aux besoins et la coordination des forces et ressources d'un territoire constituent les trois dimensions de ce projet.

À la rentrée scolaire 2024, 100 PAS seront déployés dans quatre départements

préfigurateurs (Aisne, Côte d'Or, Eure-et-Loir et Var). Chaque PAS est composé d'un enseignant coordonnateur, déchargé à temps plein pour cette mission, et de professionnels médico-sociaux, dont au moins un éducateur spécialisé par PAS, qui pourront intervenir directement auprès de tous les élèves présentant des besoins particuliers, qu'ils soient en situation de handicap ou non. Le cahier des charges évoluera en fonction des retours d'expériences pour aboutir à une version stabilisée avant la rentrée 2025.

L'académie de La Réunion mettra en place un comité de pilotage partenarial à la rentrée pour initier la réflexion et l'opérationnalisation des futurs PAS.

LE LIVRET PARCOURS INCLUSIF POUR TOUS LES ÉLÈVES

L'application Livret parcours inclusif (LPI) a vocation à devenir la plateforme d'entrée de tous les besoins particuliers des élèves. Aujourd'hui, près de 300 000 livrets ont été ouverts au plan national, soit une augmentation de 69 % sur l'année scolaire 2023-2024.

Pour que tous les élèves puissent bénéficier du LPI, une première étape est franchie avec l'attribution d'un identifiant national élève (INE) à tous les élèves admis dans un établissement ou service médico-social ou relevant de l'administration pénitentiaire.

L'objectif est désormais la généralisation de l'usage du Livret parcours inclusif dans toutes les écoles et tous les établissements scolaires.

D'ici un an, chaque élève en situation de handicap devra avoir un Livret parcours inclusif ouvert et un document de mise en œuvre de son projet personnalisé de scolarisation (PPS) finalisé dans l'application. Des webinaires seront proposés pour accompagner chacun dans l'appropriation de l'outil.

10 Renforcer la mixité scolaire

L'ESSENTIEL

- **Une nouvelle cordée de la réussite**, portée par l'Institut de formation en soins infirmiers (IFSI) et le CHU de La Réunion, vient enrichir le dispositif à la rentrée scolaire, portant à 15 le nombre de dispositifs dans l'académie.

LES CORDÉES DE LA RÉUSSITE

Fondées sur un principe de solidarité entre établissements de l'enseignement secondaire et établissements d'enseignement supérieur (écoles, universités, IUT, établissements de formation professionnelle, etc.) ou lycées avec CPGE et/ou STS, les cordées de la réussite proposent un accompagnement continu et progressif, en amont des choix d'orientation, pour permettre à chacun d'élaborer son projet personnel d'orientation quel que soit le parcours envisagé : poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ou insertion professionnelle.

L'objectif est d'atteindre davantage de jeunes et de renforcer l'égalité de chances en matière d'orientation sur tout le territoire.

Des actions très diverses sont développées en matière d'accompagnement à l'orientation, d'ouverture sociale et culturelle et de tutorat/mentorat. Ces actions sont ajustées en fonction des caractéristiques des élèves, notamment leur âge, de leurs besoins et également des caractéristiques et ressources territoriales ainsi que des compétences et capacités de la tête de cordée.

Une cordée de la réussite est composée d'une part d'un établissement d'enseignement supérieur, la « tête de cordée », et d'autre part d'un collège ou d'un lycée, établissement « encordé ». Ces deux établissements créent alors un partenariat. Ce partenariat se traduit par un ensemble d'actions d'accompagnement mises en œuvre dans le collège ou le lycée « encordé ».

En 2023-2024, deux nouvelles cordées sont venues compléter les cordées existantes, portant à quatorze les possibilités désormais offertes :

- La première, « Envole-toi vers l'excellence durable », seconde cordée portée par le lycée Leconte de Lisle, aura pour objectif de sécuriser les parcours d'entrée en STS en répondant aux enjeux de société (environnement et économie solidaire, sur le plan local et international).
- La seconde, « Découvrir et s'orienter vers les métiers qui ont du sens : le travail social », sera portée par l'Institut régional de travail social (IRTS).

En tout, 71 établissements, réunissant 2 516 élèves, ont bénéficié du dispositif, encadrés par 146 étudiants tuteurs. Une légère baisse est constatée par rapport à l'an dernier du fait du défaut de remontée d'information de la part de deux cordées. Ces données ne reflètent donc qu'imparfaitement la réalité.

TÉMOIGNAGE

« Comme le soulignent les référents des cordées, le dispositif a un effet très positif sur les projets d'orientation des élèves, et permettent de lutter efficacement contre les stéréotypes de genre ou l'autocensure, et de lever certains préjugés, notamment sur les formations sélectives que sont les CPGE. Les actions culturelles permettent à des jeunes d'assister, parfois pour la première fois, à un spectacle ou de visiter un musée. Les effets très bénéfiques du tutorat sont également soulignés. »

Depuis la session 2022 de Parcoursup, la participation à un dispositif des cordées est prise en compte lors de l'examen des vœux. Pour les candidats concernés, les taux de proposition sont supérieurs à la moyenne. Cette année, plus d'un tiers des formations sous statut étudiant ont indiqué qu'elles prendraient en compte la participation du candidat à la cordée de la réussite lors de l'examen des candidatures Parcoursup.

LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE ET L'ABSENTÉISME DES ÉLÈVES

L'évaluation de la politique publique sur le décrochage scolaire, menée dans le cadre de la modernisation de l'action publique, a conclu à la nécessité de mettre en place une stratégie interministérielle et partenariale dédiée, associant l'ensemble des acteurs concernés. Cette stratégie de politique publique concerne l'ensemble du système de formation initiale, allant des actions de prévention jusqu'à la remédiation, en direction des jeunes ayant quitté le système éducatif sans diplôme.

La déclinaison de cette stratégie s'est concrétisée en 2021 par la signature d'une convention entre l'État, la Région, le Département et l'Association régionale des Missions Locales (ARML), en vue de « la mise en œuvre de l'obligation de formation des 16-18 ans et à la prise en charge des jeunes sortants du système de formation initiale sans diplôme national ou certificat professionnel à compter de 16 ans ».

Dans l'académie, les plateformes de suivi et d'appui aux jeunes en situation de décrochage (PSAD) allient l'action des Missions Locales à celle des réseaux FOQUALE (constituées de directeurs de CIO, de la MLDS, et des personnels de direction référents). Référents de PSAD et référents obligation de formation 16-18 ans sont soumis à l'autorité de l'ARML et de la Préfecture.

La réforme du lycée professionnel a réaffirmé la nécessité d'un accompagnement par les lycées de tous les décrocheurs. Les réseaux FOQUALE, au travers de leurs maillages territoriaux et regroupement des acteurs de la persévérance et de lutte contre le décrochage, se mobilisent comme facilitateurs, au côté des équipes éducatives, pour la configuration de solutions de prise en charge de l'obligation de formation.

La région académique s'associe également à une recherche-action consacrée au thème du « Travail des lycéens/nes) et trajectoires scolaires ». Cette recherche est actuellement engagée dans les régions académiques PACA et Nouvelle Aquitaine. La Mission de lutte contre le décrochage scolaire et le réseau des référents persévérance scolaire seront parties prenantes de son déploiement sur le terrain auprès des établissements, en lien avec les chercheurs. Une étude comparative avec le Québec sera conduite simultanément.

LE PROGRAMME AVENIR(S)

Le programme Avenir(s), retenu au titre du Plan France 2030, est coordonné au niveau national par l'Onisep, en lien avec l'université de Savoie-Mont-Blanc. Son ambition est d'installer la démarche d'orientation tout au long de la vie.

Des ressources contextualisées aux problématiques de l'académie ont ainsi été réalisées cette année : la mobilité et les aides financières (brique régionale de Rondavelle, Onisep services à La Réunion), l'extension de l'expérimentation du référentiel de compétences à s'orienter à d'autres établissements scolaires, en lien avec l'équipe du laboratoire LaPEA de Laurent Sovet (université de Paris), l'articulation des interventions dans le cadre de l'Appel à manifestation nationale « Bien à l'école », organisation de formations d'initiative locale, mais également la création de ressources régionalisées.

11 L'éducation artistique et culturelle pour tous les élèves

L'ESSENTIEL

- **L'éducation artistique et culturelle a pour objectif que tous les élèves bénéficient d'actions artistiques, culturelles et scientifiques de qualité. Elle permet à chaque élève de développer sa sensibilité et sa créativité.**

LA PART COLLECTIVE DU PASS CULTURE ET L'APPLICATION ADAGE, DEUX OUTILS DE PLUS EN PLUS UTILISÉS POUR DONNER ACCÈS À LA CULTURE À TOUS LES ÉLÈVES

Le pass Culture permet de faciliter l'accès des jeunes à la culture. Il comprend deux parts, une individuelle et l'autre collective. La part collective du pass Culture est exclusivement dédiée aux activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupe et encadrées par les professeurs. Elle s'applique sur l'ensemble des niveaux du collège et du lycée.

Dans l'académie, la part collective est de mieux en mieux utilisée pour des projets scolaires. L'objectif pour la nouvelle année scolaire est d'inciter davantage les jeunes de 15 à 17 ans qui utilisent encore trop peu la part individuelle du pass Culture pour leurs pratiques culturelles personnelles (cinéma, achat de livres, festival de musique, etc.). L'activation des comptes Educonnect pourrait aider les jeunes à s'enregistrer plus facilement sur la plateforme pass culture part individuelle.

- Adage est la plateforme numérique de l'éducation nationale dédiée à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle pour le 1er et le 2d degrés. Accessible à tous les professeurs, elle constitue un outil commun à l'ensemble des équipes pédagogiques pour consulter les offres collectives du pass Culture, inscrire classes et élèves dans les actions et projets culturels, rechercher des partenaires, obtenir des financements et construire des projets d'éducation artistique et culturelle avec les

élèves.

Depuis 2022, l'association d'Adage au pass culture pour le second degré a donné des moyens conséquents aux établissements pour que tous les élèves, de toutes les filières, de la sixième à la terminale, puissent bénéficier d'une action culturelle de qualité. Dans l'académie, 43 % des élèves du premier degré et 73 % des élèves du second degré ont ainsi été concernés par au moins une action culturelle en 2023-2024.

L'objectif pour l'année scolaire 2024-2025 est donc de toucher encore plus d'élèves, en particulier dans le premier degré.

DES ÉVÉNEMENTS ATTENDUS POUR CE DÉBUT D'ANNÉE SCOLAIRE

- L'association l'Archipel des Lucioles, coordinatrice des dispositifs École et cinéma et Collège au cinéma au niveau national, est également porteuse du dispositif hors temps scolaire d'éducation à l'image « Passeurs d'images », coordonné localement par l'association Cinékour. **En partenariat avec la Protection judiciaire de la jeunesse, l'Archipel des Lucioles lance en septembre à La Réunion un dispositif inédit à destination des mineurs sous main de justice : « Des cinés, la vie ».** À cette occasion, les équipes de l'association seront sur l'île du 24 au 29 septembre 2024 et vont consacrer une journée à des échanges sur les dispositifs d'éducation à l'image existants dans l'académie. Cette journée se tiendra le mercredi 25 septembre 2024 au Port et proposera aux enseignants ainsi

qu'aux associations de médiation culturelle et aux cinéastes locaux de se rencontrer pour construire des partenariats visant à développer encore davantage l'éducation à l'image sur le territoire.

- D'autre part, **le Salon du livre de jeunesse de l'océan Indien (La Réunion des Livres/ Territo'Arts) aura lieu du 10 au 13 octobre 2024**

à la Cité des Arts à Saint-Denis, à Château Morange, à la bibliothèque départementale ainsi que dans les différentes médiathèques et bibliothèques du nord de l'île, avec des invités de l'hexagone, de Madagascar, de Mayotte et de l'île Maurice. La délégation académique à l'action culturelle, en partenariat avec la Réunion des livres, proposera plusieurs parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) pour les élèves avec visite du salon, rencontres d'auteurs de l'océan indien ou de l'hexagone, ateliers d'écriture.

- **Le dispositif Jeunes en librairie se poursuit en 2024-2025** avec de nouveaux chèques lire pour les classes retenues à l'appel à candidatures et la création de capsules vidéo sur les expériences vécues par les élèves et leur rapport à la lecture.

- À plus grande échelle, **le dispositif culturel Micro-folie, porté par le ministère de la Culture et coordonné par La Villette, va être déployé à La Réunion.** Ce dispositif s'articule autour d'un Musée numérique réunissant plusieurs milliers de chefs-d'œuvre issus de nombreuses institutions et musées (Le Louvre, Orsay, l'Opéra Garnier...). Un FabLab, un espace de Réalité Virtuelle, une scène ou un Café Folie (café, bibliothèque, ludothèque) sont des modules complémentaires. Les Micro-Folies sont appelées à prendre plus d'envergure courant 2025, notamment à l'échelle intercommunale. À l'horizon 2026, une « collection Réunion » devrait venir enrichir le musée numérique.

DEUX NOUVEAUX APPELS À PROJETS PORTÉS PAR LA DAC RÉUNION EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION ET L'ACADÉMIE

La DAC Réunion lance un **appel à résidence de journalisme, KRITIKALI**, afin de permettre aux classes engagées avec des intervenants professionnels, entre autres :

- D'avoir une compréhension de la fabrique de l'information et aider à son décryptage.
- De découvrir la profession de journaliste et ses enjeux actuels.
- De développer une pratique et une réception avertie des différents médias.
- De favoriser l'appropriation de leur territoire à travers des productions médiatiques s'appuyant sur le patrimoine de proximité, des événements culturels ou encore des dispositifs présents dans l'établissement (galerie d'établissement, troupe de théâtre, dispositifs Ma classe au cinéma...).

L'appel à projets artistiques à rayonnement territorial favorise quant à lui les dynamiques venant du terrain et permet le déploiement de projets d'envergure, qu'ils soient un projet d'école, de circonscription ou académique. Ces projets doivent concerner a minima 5 classes (125 élèves environ) et être coconstruits avec l'artiste intervenant.

Ces appels à projets, auxquels s'ajoutent également les résidences d'artiste en territoire scolaire, sont complémentaires du pass culture et des projets mis en place par les collectivités ou portés par les structures culturelles. Ils contribuent à atteindre le 100% éducation artistique et culturelle dans l'académie et s'inscrivent dans la dynamique partenariale portée par la délégation académique à l'action culturelle.

FOCUS

En avant pour le spectacle vivant !

Plus de 4 500 élèves participent chaque année à des chorales portées par les conseillères pédagogiques départementales dans le premier degré (Voi Mayé), par les enseignants d'éducation musicale dans le second degré, et par des partenaires comme l'École artistique intercommunale de l'Ouest ou les communes. Des rencontres chorales sont organisées chaque année et les établissements organisent la rentrée en musique. Le spectacle vivant, c'est aussi le théâtre : l'académie accompagne le dispositif « Troupes de théâtre en établissement : à vous de jouer ! » (6 troupes labellisées en 2024-2025). L'académie participe pour la deuxième année consécutive au déploiement national du dispositif danse Constellation, initié par le Centre national de la Danse et porté en partenariat avec Lalanbik, pour faire vivre aux élèves une expérience en danse culturelle, artistique et de projet.

12 Assurer la sécurité de tous les élèves pour un climat scolaire apaisé

L'ESSENTIEL

- Généralisation des cours d'empathie à l'école.
- Expérimentation d'une tenue vestimentaire commune et d'une pause numérique au collège pour améliorer le climat scolaire.
- Recrutement de deux conseillers techniques « Relations avec les familles » aux côtés de la référente départementale harcèlement.
- Aboutissement des formations liées à la mise en place obligatoire du programme pHARe de lutte contre le harcèlement scolaire dans les établissements.

MISE EN PLACE AU RECTORAT D'UN SERVICE DÉDIÉ AUX RELATIONS AVEC LES FAMILLES

Un « service Relations aux familles » est créé au rectorat à la rentrée 2024. Il propose une entrée unique, clairement identifiée par tous les usagers de l'École et a en charge, notamment, de la lutte contre le harcèlement et les violences scolaires.

Ce service est piloté par deux conseillers techniques du recteur qui accompagneront toutes les structures (écoles, établissements, services académiques), et dont la mission est de répondre aux sollicitations des familles.

Ce service aura pour mission de prendre en charge toutes les situations complexes de relations avec les familles demandant une réponse rapide sur le terrain.

GÉNÉRALISATION DES COURS D'EMPATHIE À L'ENSEMBLE DES ÉCOLES

Le développement et le renforcement des compétences psychosociales (CPS) constituent un enjeu fort pour lutter contre le harcèlement et assurer un climat scolaire serein et propice aux apprentissages.

Afin d'accompagner la généralisation des cours d'empathie dans les écoles maternelles et élémentaires à la rentrée 2024, un comité de pilotage académique est mis en place afin d'impulser une appropriation des compétences psychosociales par tous, via la mise en œuvre d'actions cohérentes favorisant le développement et le renforcement des CPS des personnels et des élèves.

Les principales actions prévues en 2024-2025 :

- Mise en place du premier comité territorial CPS regroupant tous les acteurs du territoire (collectivités, associations, etc.) pour établir un diagnostic territorial des actions mises en place autour de cette thématique et les mettre ainsi en cohérence.
- Mise en place de la 1ère journée académique CPS.
- Poursuite des formations CPS mises en place par la Cellule académique pour la recherche et le développement de l'innovation et de l'expérimentation (CARDIE), afin

FOCUS

Le prix Non au Harcèlement (NAH).

En 2023-2024, une vingtaine d'écoles et établissements a participé au concours NAH. Les lauréats académiques dans la catégorie affiche sont : l'école élémentaire Desbassyns (Sainte-Marie), le collège de Terre Sainte (Saint-Pierre) et le lycée Evariste de Parny (Saint-Paul). Dans la catégorie vidéo, les lauréats sont l'école Félicienne Jean (Saint-André), le collège Roquefeuil (Saint-Paul) et le lycée Evariste de Parny (Saint-Paul).

Le collège Amiral Bouvet (Saint-Benoît) a obtenu le premier prix national dans la catégorie vidéo « lutte contre le cyberharcèlement ». Il est également le « coup de cœur » des élèves.

d'accompagner tous les acteurs de l'académie sur cette thématique.

EXPÉRIMENTATION D'UNE TENUE VESTIMENTAIRE COMMUNE À TOUS LES ÉLÈVES

Anticipée dans l'académie au collège Amiral Bouvet (Saint-Benoît) depuis la reprise des classes du mois de janvier dernier, l'expérimentation d'une tenue commune concernera plusieurs écoles et établissements scolaires à la rentrée 2024.

- École Le Baril à Saint-Philippe.
- Collège Elie Wiesel du Chaudron à Saint-Denis.
- Collège La Chatoire au Tampon.
- Collège de Trois Bassins
- Collège Leconte de Lisle à Saint-Louis.

Cette expérimentation, menée en partenariat avec les collectivités locales et les communautés scolaires volontaires, a pour objectif de renforcer la cohésion entre élèves et le climat scolaire. Des comités sont instaurés au niveau de l'administration centrale pour piloter et suivre l'expérimentation de la tenue commune : un comité de pilotage présidé par la directrice générale de l'enseignement scolaire du ministère et un comité de suivi.

Si les résultats sont concluants, l'expérimentation pourra conduire à une généralisation dans toutes les écoles et tous les établissements scolaires en 2026.

EXPÉRIMENTATION D'UNE « PAUSE NUMÉRIQUE AU COLLÈGE »

Cette rentrée voit la mise en place d'une expérimentation visant à instaurer une « pause numérique » sur le temps scolaire au collège, à la fois sur les temps de classe, mais également pendant les récréations et la pause méridienne. Cette expérimentation est mise en place au sein d'un collège au moins par département, en vue d'une généralisation future du dispositif.

Pour l'académie, le collège Roquefeuil (Saint-Paul) et le collège Pointe des Châteaux (Saint-Leu) se sont engagés dans cette expérimentation.

LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE : AGIR AU SEIN DES ÉCOLES ET DES ÉTABLISSEMENTS POUR RENFORCER LA PRÉVENTION AVEC LE PROGRAMME PHARE

La mise en œuvre du programme pHARe est obligatoire dans les écoles et établissements depuis la rentrée 2023. Plus de 90 % des écoles et établissements de l'académie ont pris connaissance de la charte. La labellisation de niveau 1 est désormais obligatoire et repose sur 4 critères : la constitution de l'équipe ressource, la participation à la journée « Non au Harcèlement », l'information aux parents, la constitution d'une équipe d'élèves ambassadeurs en collège et lycée.

En 2023-2024, la formation pHARe a concerné les équipes ressource des lycées, les coordonnateurs des circonscriptions et des collèges, les équipes ressource des collèges, les personnels d'encadrement et directeurs d'école.

En 2024-2025, la formation concernera :

- Les équipes ressources des lycées, soit 250 personnes.
- Les 44 coordonnateurs des lycées.

13 Favoriser la santé et le bien-être des élèves

L'ESSENTIEL

L'éducation contribue au maintien de la santé, et la santé procure les conditions nécessaires aux apprentissages. C'est la raison pour laquelle développer un climat propice aux apprentissages en développant une école qui protège et une école qui favorise l'estime de soi est un des axes prioritaires du projet stratégique académique.

- **Agir en faveur de la santé mentale, sensibiliser aux troubles de l'alcoolisation foétale et poursuivre la campagne de vaccination contre les infections à papillomavirus sont les actions mises en place cette année pour développer un environnement protecteur de la santé. Santé et éducation étant étroitement liées, les associations sportives « santé » sont partie prenante de la politique académique en faveur de la santé des élèves.**

Selon la définition de l'OMS, la santé est un état complet de bien-être physique, psychologique et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.

La mission première de l'École est de transmettre des savoirs. Cependant, parce qu'il existe un lien réel entre santé et apprentissages, parce que les établissements scolaires sont fréquentés quotidiennement par tous les enfants, il appartient aussi à l'École, espace de socialisation et de pratique de la citoyenneté, de veiller à leur santé et de les aider à adopter des comportements qui préservent celle-ci dans le respect d'eux-mêmes, des autres et de l'environnement.

SANTÉ MENTALE

Dans la continuité des mesures annoncées par le ministère le 23 juin 2023 en faveur de la santé mentale des élèves, il est prévu de terminer la formation de deux adultes par établissement au secourisme en santé mentale d'ici la fin de l'année 2024.

Ainsi, 174 agents - dont la moitié sont des conseillers principaux d'éducation - seront formés dans les collèges, ce qui permettra de mieux repérer les élèves en situation de mal-

être, d'engager ensuite une évaluation par les personnels ressources de l'éducation nationale (médecins, infirmiers, assistants de service social, psychologues de l'éducation nationale) et de les orienter si nécessaire vers une prise en charge adaptée.

TROUBLE DU SPECTRE DE L'ALCOOLISATION FŒTALE (TSAF)

A l'occasion de la journée mondiale de sensibilisation aux troubles du spectre de l'alcoolisation foétale, le 9 septembre, l'académie organise une semaine de sensibilisation des élèves, notamment ceux de 4e et de 2nde. Les enseignants et personnels santé-social préalablement formés sur ce thème et volontaires disposeront pour ce faire d'un « kit » clé en main, comprenant un quiz, des vidéos, et un clip musical.

CAMPAGNE DE VACCINATION HPV (INFECTIONS À PAPILLOMAVIRUS HUMAIN)

Suite aux résultats positifs en termes d'amélioration de la couverture vaccinale des HPV chez les filles et les garçons lors de la campagne de vaccination au collège en 2023-2024, cette campagne est poursuivie à la rentrée scolaire 2024-2025.

FOCUS

La Semaine académique de la santé.

L'académie organise la semaine académique de la santé dans la semaine du 7 au 11 avril 2025.

Des actions de prévention et de promotion de la santé sont menées tout au long de l'année dans les établissements scolaires en collaboration avec des partenaires. Cette semaine académique de la santé sera l'occasion de les valoriser sur la carte interactive du site académique qui sera créée pour cette occasion.

Elle est élargie à l'ensemble des adolescents âgés de 11 à 14 ans hébergés dans les établissements ou services médico-sociaux (ESMS) d'enseignement.

Elle reste pilotée par l'ARS en lien avec le rectorat et les centres de vaccination.

La vaccination est proposée gratuitement à tous les élèves entrant en classe de 5e à la rentrée scolaire 2024-2025. Elle relève d'une démarche volontaire pour les élèves et pour les parents, et nécessite l'autorisation des deux parents.

Pour rappel, l'objectif de couverture permettant une protection collective est fixé par la stratégie décennale de lutte contre les cancers à 80 % d'enfants vaccinés contre les HPV en 2030.

Enfin, les parents demeurent libres d'emmener leur enfant se faire vacciner chez leur médecin traitant ou un autre professionnel de santé en libéral.

LES ASSOCIATIONS SPORTIVES SANTÉ

Inscrit dans le dispositif de « l'École promotrice de santé », le dispositif « AS Santé » vise à proposer une offre de « prévention activité physique et sportive santé » au sein des établissements scolaires publics et privés sous contrat de l'académie.

La clé de la réussite de ce dispositif, c'est une approche multi-partenaire dans et hors de l'établissement, au service de la santé et donc de la réussite des élèves.

Les associations sportives Santé s'adressent à des élèves éloignés de la pratique physique. Elles prolongent le travail engagé dans le premier degré : « fourgon santé », « Mon association booste mon cerveau » de l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) et lors des cours d'EPS. Elles ont pour objectif de contribuer à la prévention santé des élèves, en relation avec tous les membres

concernés de la communauté éducative : préparer les élèves à leur vie physique, sanitaire, sociale et associative future en leur faisant dès à présent construire des liens dans le monde du sport et de la santé.

Aussi, les habituelles activités – football, cross-country, escalade, badminton, etc. – sont complétées par l'activité « santé ». Les AS « jeux et santé », ou « jeux et bien-être » mettent en œuvre des séquences, des événements, des sorties adossées sur les thématiques de l'exercice physique « plaisir » et de la prévention en matière de nutrition (alimentation, écran et sédentarité, etc.). L'activité est adaptée, et mise en relation avec le comportement physique et alimentaire de la vie de tous les jours. Les contenus sont développés en direction des élèves, mais également des enseignants (et des parents) qui peuvent endosser le rôle de bénéficiaires, acteurs, intervenants, formateurs. Afin de soutenir cette politique publique en faveur de la santé des élèves dans et par le sport, un programme de formation support est déployé.

Ces associations sportives Santé au sein des établissements mobilisent des prestations de structures externes (sortie paddle, accrobranche, randonnée aquatique, etc.) et d'animation par des structures médicoprofessionnelles (intervention éducateur APA – activités physiques adaptées –, stands & ateliers sur la nutrition, l'usage des écrans, le sommeil, etc.).

Ce programme est développé avec de nombreux partenaires institutionnels : l'Agence régionale de santé, la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, l'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé, le pôle ressource pédiatrique, l'Institut régional d'éducation nutritionnelle, la Mutuelle générale de l'Éducation nationale, la Mutuelle d'assurance des instituteurs de France.

Partie 3

Des femmes et des hommes qui changent la vie

on: le prés
n du mar

MONDAY

TUESDAY

SD



AY

THUR

AY

SATURDA

LE

14 La politique de ressources humaines renforcée

L'ESSENTIEL

Avec plus de 23 000 personnels, l'académie est le premier employeur de l'île. La gestion des ressources humaines intègre les fonctions de recrutement académique, de formation, d'accompagnement des carrières.

UNE NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE RH

Le ministère en charge de l'éducation nationale et de la jeunesse a engagé, avec l'ensemble des agents en charge de la gestion des ressources humaines, un projet concret de rénovation de sa politique RH.

L'objectif global est d'améliorer de façon continue la qualité de l'accompagnement RH rendu aux agents aux différentes étapes de leur parcours dans l'institution, afin de l'adapter davantage à leurs besoins et attentes.

Les 10 thématiques essentielles sont les suivantes :

« Marque employeur » et attractivité.
Recrutement contractuels et concours.
Accueil & intégration.
Gestion administrative et paie.
Évaluations professionnelles et avancement.
Accompagnement des carrières et fidélisation.
Formation.
Affectations et mobilités.
Qualité de vie et conditions de travail (QVCT)
Gestion et accompagnement des départs.

La rénovation de la politique RH nationale est déclinée dans **une feuille de route académique, qui sera construite en concertation au cours du second trimestre de l'année scolaire 2024-2025.**

DES PERSONNELS MIEUX RÉMUNÉRÉS

Un rattrapage indemnitaire a été lancé à la rentrée scolaire 2023.

Il est complété cette année par les mesures suivantes :

- Passage au RIFSEEP des personnels de direction. Il s'agit d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.
- Création d'une indemnité pour intérim et faisant fonction de personnel de direction.
- Création de nouveaux régimes de rémunération plus protecteurs pour les agents se trouvant en congé de longue durée ou de grave maladie en application du décret n° 2024-641 du 27 juin 2024 relatif au régime de certains congés pour raison de santé des fonctionnaires et des agents contractuels de l'État.

Des promotions facilitées à la hors classe et à la classe exceptionnelle

En 2024, un taux de promos/promouvables est venu remplacer la règle du contingentement pour l'accès à la classe exceptionnelle, favorisant ainsi les promotions pour le plus grand nombre.

Ce passage facilité et accéléré aux grades supérieurs permet aux professeurs de

bénéficier d'une seconde partie de carrière plus dynamique et, pour une partie d'entre eux, de terminer leur carrière à des indices plus élevés qu'auparavant, ce qui constitue un avantage pour la liquidation de leur retraite.

La poursuite du Pacte pour les enseignants, conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'éducation nationale

Le Pacte est mis en œuvre depuis la rentrée scolaire 2023 par les chefs d'établissements et les inspecteurs de l'Éducation nationale, au plus près des équipes pédagogiques et des besoins.

Il consiste à effectuer des missions complémentaires rémunérées, qui reposent sur le volontariat des agents. Les missions sont quantifiées en heures ou de manière forfaitaire, avec une priorité donnée au remplacement de courte durée dans le second degré.

Pour sa première année de mise en œuvre le Pacte a atteint très largement ses objectifs et mobilisé les personnels sur les priorités fixées. Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a ainsi consacré plus de 700 millions d'euros au Pacte pour l'année scolaire 2023-2024, avec un gain moyen annuel brut de 2 408 euros par enseignant adhérent.

L'année scolaire 2024-2025 permettra de progresser encore en termes de mobilisation des personnels au travers de ce dispositif.

LA MÉDECINE DE PRÉVENTION EN FAVEUR DES PERSONNELS

Afin d'agir au plus près des agents de l'académie, les médecins de prévention du second degré et des personnels agents techniques des écoles commenceront dès la rentrée scolaire 2024 les consultations délocalisées dans les centres médico-scolaires de Trois-Bassins et Saint-Pierre, deux jours par mois.

15 Former les personnels en continu

L'ESSENTIEL

Depuis plusieurs années le renforcement de l'accompagnement de proximité des agents est un enjeu essentiel de la nouvelle stratégie de ressources humaines. Dans ce cadre, la formation au service de tous les agents est un levier important d'évolution pour permettre aux personnels d'acquérir de nouvelles compétences, mais aussi des certifications et des diplômes qui pourront être valorisés dans la suite de leur parcours professionnel.

L'ÉCOLE ACADÉMIQUE DE LA FORMATION CONTINUE

La formation des personnels s'est transformée grâce à la création il y a trois ans de l'École académique de la formation continue (EAFC). Désormais inscrite comme acteur central du paysage de la formation initiale et continue, l'EAFC conforte, par des nouvelles modalités, sa position et s'ouvre sur de nouveaux horizons. Afin d'assurer une formation de qualité, qui ne se fasse pas au détriment du temps d'enseignement et qui respecte la souplesse d'organisation des professeurs, les modalités de la formation continue sont repensées.

De nouvelles modalités de mise en œuvre du programme académique de formation des personnels du second degré

Dans l'objectif d'offrir l'opportunité d'accès à la formation, la campagne d'inscription aux offres à candidatures individuelles se déroule sous forme de «micro-campagnes» organisées au fil de l'eau pendant l'année scolaire.

Parallèlement, la possibilité d'abonnement « en amont » est déployée progressivement et garantit une adéquation offres/inscriptions plus précise. De fait, ces modalités apportent souplesse et réactivité dans la mise en œuvre effective du plan de formation.

Après une année de conception nationale et académique, déploiement du nouveau parcours GRH

Ses enjeux portent, outre la valorisation de l'attractivité de la fonction publique, adossée à une offre de formation de qualité en matière de gestion des ressources humaines, l'ambition de faire de la formation professionnelle un levier majeur capable de mener à bien la transformation de l'action publique. En corollaire, l'amélioration du niveau de compétences des agents de l'administration publique constituera la garantie d'un accroissement de l'efficacité.

De nouveaux horizons : de nouveaux partenariats, de nouvelles offres et des établissements labellisés « EAFC »

Amorcé en 2023, le travail collaboratif avec l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF) a abouti à un nouveau modèle de formations nationales certifiées par ce service rattaché au ministère.

Désormais repensé pour un déploiement académique sous forme hybride, il assure qualité de la formation par l'expertise de l'institut et professionnalisation des formateurs « experts » en académie.

De fait, cinq parcours sont d'ores et déjà prévus pour 2024-2025 : prise de parole en public ; néo-principaux ; responsabilité

juridique et financière des chefs d'établissement ; Dialogue social ; devenir cadre ressources école inclusive.

Aboutissement de trois ans de travail de l'Institut français de l'Éducation (IFÉ), **la plateforme Néopasscadres est désormais accessible**. À l'exemple de Néopassaction, à l'adresse des personnels de l'encadrement cette fois, elle porte l'ambition, par le cadre théorique proposé, de permettre aux cadres le développement d'une posture réflexive adossée à l'analyse des micro-gestes de leur métier. En partenariat avec l'IFÉ, des formateurs académiques auront bénéficié d'une formation de formateur. Le déploiement de la première formation est programmé pour octobre 2024 pour une généralisation en 2025.

Une offre complémentaire interministérielle : la plateforme Mentor. Depuis le premier semestre 2024, l'offre de formation des agents du ministère s'est enrichie de celle disponible sur la plateforme interministérielle Mentor (mentor.gouv.fr). Élaborés par l'ensemble des ministères, des directions interministérielles et services du Premier ministre ainsi que des institutions publiques (IRA, PFRH...), les modules de formation constituent une offre disponible à tout moment, variée et évolutive.

Les personnels peuvent donc accéder à plus de 120 formations en ligne structurées en 16 « collections » couvrant les domaines des RH, affaires juridiques, finances, achats publics, développement professionnel, management, santé et sécurité au travail, numérique, communication, développement durable, valeurs de la République.

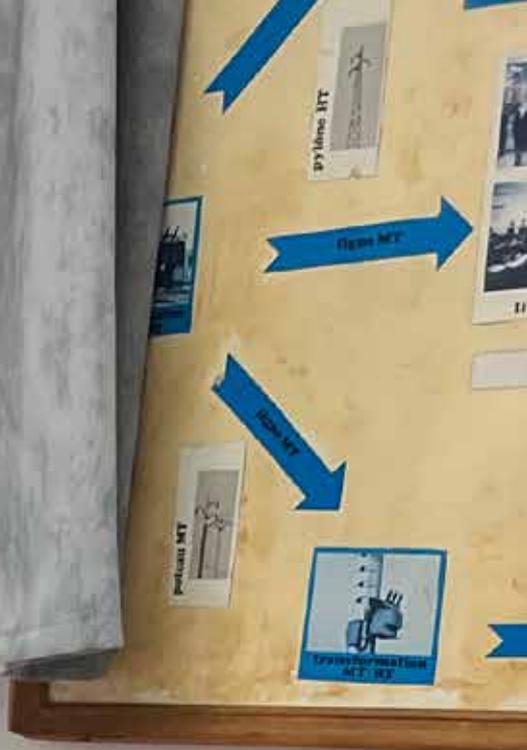
Amorcée au deuxième semestre 2023, la labellisation des établissements participe de cette volonté de territorialisation des formations, au plus près des besoins des personnels. Adossée au développement accru des formations d'initiative locale (FIL) et aux évaluations externes des établissements scolaires, elle facilitera la mise en place de tiers lieux, référencés par une charte EAFC, garants d'une qualité d'ingénierie de formation en territoire.



Partie 4

**Des enjeux qui
définissent l'avenir**

A TÉLÉV
SION AU
CENTRE DU
MONDE



Se vouloir Libre, Les
One May Only Taste Freedom W



Je suis le vent sur
Je suis vague sur
Je suis le bruit de



16 Développer les **compétences numériques**

L'ESSENTIEL

- L'académie a la forte volonté de moderniser l'éducation à La Réunion en intégrant des technologies numériques avancées et en formant les acteurs éducatifs à leur usage. L'objectif est de créer un environnement propice à l'innovation pédagogique, à l'engagement des élèves, et à la réduction des inégalités numériques.
- L'année scolaire 2024-2025 verra donc la mise en œuvre dans l'académie d'une série d'initiatives pour transformer les pratiques pédagogiques à La Réunion. L'accent est mis sur la montée en compétences numériques des élèves, des enseignants et des parents, ainsi que sur l'intégration de technologies innovantes pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage.

CERTIFICATION PIX

Remplaçant le brevet informatique et internet (B2i) et le certificat informatique et internet (C2i), **PIX certifie les compétences numériques des élèves et des enseignants**. En 2023-2024, 75,6 % des élèves de troisième et 85 % des élèves de terminales ont été certifiés.

Pix+Edu a permis à 862 enseignants de s'auto-évaluer et de se former. La délégation régionale académique au numérique éducatif compte faire progresser ces résultats pour la prochaine rentrée, notamment en devenant centre de certification PIX.

Concrètement, il s'agit d'accompagner la montée en compétences numériques des Français tout au long de leur vie, citoyenne, personnelle comme professionnelle, en commençant dès l'école.

PROJET « BIEN À L'ÉCOLE »

Fondé sur l'intégration de la réalité virtuelle et des « jumeaux numériques » pour prévenir le décrochage scolaire, ce projet touche 2 451 élèves et 1 128 enseignants avec des outils comme les visites virtuelles des lycées professionnels et la construction de jumeaux

numériques interactifs pour l'enseignement en voie professionnelle.

Les objets pédagogiques immersifs interactifs construits sur le plateau technique du lycée Bel Air seront utilisés avec les élèves de quatrième SEGPA de l'académie à la rentrée 2024. Ils seront complétés par d'autres outils bâtis à partir d'équipements venant de plusieurs autres lycées professionnels de l'académie, par exemple le lycée professionnel Julien de Rontaunay (Saint-Denis) pour les champs professionnels Hygiène Alimentation Services et Vente Distribution Logistique.

À terme, ces objets pédagogiques « nouvelle génération » devraient devenir des communs numériques diffusés à d'autres académies.

L'APPEL À PROJETS « UNE WEBRADIO UN PARRAIN »

Le déploiement de kits de webradio et la formation des enseignants à leur usage pédagogique vont continuer à se développer dans l'académie. La formation d'initiative locale EMI-Webradio ayant connu un succès notable l'année dernière, promouvant les compétences numériques et psychosociales, sera reconduite cette année.

FORMATIONS À LA LUDOPÉDAGOGIE ET ESCAPE GAMES

En partenariat avec la Cellule académique pour la recherche, le développement, l'innovation et l'expérimentation (CARDIE), des formations à la création d'escape games seront dispensées.

Ces activités visent à engager les élèves dans leurs apprentissages par des méthodes interactives et immersives.

TECHNOLOGIES IMMERSIVES ET INNOVATION

Diverses initiatives concernant la réalité virtuelle et l'IA installées en 2023-2024 seront poursuivies, incluant des modules de formation Magistère et l'accompagnement de projets pilotes dans plusieurs établissements.

En matière d'innovation, des équipements comme les écrans numériques interactifs (ENI) et **les robots de télé-présence TED-i pour les élèves empêchés par la maladie continueront également à être déployés.**

PROJETS INNOVANTS ET CONCOURS

- Poursuite de l'organisation de concours académiques comme **Code and Play et le Tournoi Robotique de Cambuston**. Gestion des projets comme le **défi académique CURIO** et divers projets autour de la technique dite du stop motion impliquant de nombreux élèves en primaire pour travailler les mathématiques, la production de l'oral et les écrits courts.

- **Accompagnement des collectivités locales pour l'amélioration des infrastructures numériques** : la modernisation des connexions Internet et l'installation de bornes wifi dans les établissements scolaires sont toujours d'actualité. L'année scolaire verra donc la poursuite des programmes Numérisak et NumériProf qui fournissent des équipements numériques aux élèves et enseignants, soutenus par la Région Réunion.

FOCUS

Formations sur la plateforme **Éléa** et sur **Magistère**

- La plateforme **Éléa** permet aux enseignants de créer **des parcours pédagogiques scénarisés pour les élèves**, afin de mettre en oeuvre certains principes de **l'enseignement hybride** comme la pédagogie inversée.

- Des formations seront proposées aux enseignants de l'académie.

L'accent sera mis sur les classes virtuelles et la vidéo.

17

Rapprocher l'école de l'entreprise

L'ESSENTIEL

- La rentrée scolaire 2024 verra le renforcement des relations entre l'École et l'entreprise.
- La généralisation de la découverte des métiers permet à tous les élèves, à partir de la cinquième, de découvrir les métiers et secteurs d'activités.
- Chaque lycée professionnel ou polyvalent dispose désormais d'un bureau des entreprises qui organise et développe des partenariats avec les acteurs professionnels au profit de l'ensemble des publics accueillis dans le lycée (élèves, apprentis, étudiants et stagiaires de la formation professionnelle continue).

LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS

La découverte des métiers est intégrée à l'emploi du temps des collégiens dès la classe de cinquième. Elle permet aux élèves de mieux comprendre le fonctionnement du monde du travail, d'approfondir leurs connaissances des différents secteurs d'activité et des métiers qui leur sont associés. L'objectif est d'accompagner les élèves dans la construction progressive d'un projet d'orientation scolaire et professionnel.

À compter de la rentrée scolaire 2024, tous les collèges proposent des activités de découverte des métiers à tous les élèves de tous les niveaux du cycle 4 (cinquième, quatrième et troisième).

Il s'agit de donner à tous les élèves le même niveau de connaissances sur les métiers, leurs évolutions et les formations qui y préparent. C'est un enjeu majeur de justice sociale, mais aussi de dynamisme des secteurs d'activité qui offriront des opportunités à l'avenir.

Un programme d'activités de découverte des métiers est défini dans chaque collège suivant une progression pédagogique sur l'ensemble du cycle 4. Ces activités permettent des rencontres avec les professionnels au collège ou dans leur environnement professionnel. Elles privilégient 3 axes : la connaissance

des secteurs d'activité ; les expériences d'immersion en milieu professionnel ; la découverte des formations post-collège avec des visites en lycée professionnel, lycée agricole ou centre de formation d'apprentis (CFA).

Ces activités peuvent prendre la forme de visites d'entreprises, de mini-stages, de rencontres avec des professionnels de différents secteurs d'activité et niveaux de qualifications.

Cette mesure permettra à tous les élèves, d'ici 2026, d'avoir un aperçu sur au moins 50 métiers à la fin du collège.

Pour accompagner les enseignants dans leur mission, la délégation régionale académique à la formation professionnelle initiale et continue (DRAFPIC), la délégation régionale académique à l'information et à l'orientation (DRAIO) et l'ONISEP ont conçu un stage académique de formation de référents Découverte des Métiers.

Ces personnels auront la responsabilité de coordonner au sein de leur collège la mise en œuvre d'un programme progressif de découverte des métiers tout au long du cycle 4, en lien avec la mise en œuvre du référentiel de compétences à s'orienter au collège.

Pour faciliter la mise en place de collaborations et de partenariats avec le monde économique, une application en ligne permet la valorisation des actions menées dans les collèges, leur suivi et leur partage.

L'articulation avec les stages de troisième, voire de seconde générale et technologique, permettra d'amplifier ce dispositif.

LES STAGES DE SECONDE

L'objectif du stage d'observation de seconde générale et technologique, qui se déroule au mois de juin, pendant que les élèves de première et de terminale passent leurs épreuves du baccalauréat, est de permettre aux élèves de découvrir différentes facettes du monde professionnel pour envisager ensuite un choix d'orientation plus libre, mieux éclairé.

Ce stage s'inscrit dans le cadre du parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel appelé « parcours Avenir ». Il complète ainsi la séquence d'observation en milieu professionnel de 5 jours réalisée en troisième.

La première édition de ce stage en juin 2024 a permis à plus de 85 % des élèves de seconde de l'académie d'être accueillis dans une entreprise, un service public ou une association. Les élèves n'ayant pas trouvé de lieu de stage ont été accueillis dans leur établissements, où des séquences d'orientation leur ont été proposées.

LES RELATIONS ÉCOLE ENTREPRISE

Le développement de la relation École Entreprise pour les élèves, étudiants, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle a pour objectif une meilleure orientation, insertion professionnelle et montée en compétences de ces publics, via le renforcement et la valorisation des liens entre les établissements et les acteurs du milieu économique (entreprises et organisations professionnelles, territoriales ou associatives).

Inscrites dans la durée et la confiance, les relations de collaboration entre les acteurs de l'éducation, de l'économie et du travail, les représentants institutionnels et les territoires participent collectivement aux grands enjeux de demain et à la réussite de tous les publics.

Dans l'académie, cette mission académique est pilotée par la délégation régionale académique à la formation professionnelle initiale et continue (DRAFPIC) et est déployée opérationnellement par le pôle Partenariats et Territoires.

Des missions variées

- Appui aux Bureaux des Entreprises des établissements scolaires afin de faciliter le lien entre le monde économique et l'Éducation nationale :
- Coordination de manifestations et événements locaux, régionaux et nationaux : salons, forums, semaines thématiques à l'instar de la semaine de l'industrie et la semaine École-Entreprise.
- Coordination de l'activité des Comités locaux École – Entreprise (CLEE)
- Appui aux actions portées par les Campus des métiers et des Qualifications
- Développement et pérennisation des partenariats entre le milieu éducatif et les acteurs économiques et sociaux.

FOCUS

Le programme Manufacto

- L'académie reconduit le partenariat avec la Fondation d'Entreprise Hermès pour le **programme Manufacto**, un dispositif de **sensibilisation aux métiers de la main**.
- Pendant l'année scolaire, les élèves conçoivent un objet avec le concours d'un artisan Compagnon du Devoir, l'assistance de l'École supérieure d'art, et le soutien actif du MADOI. Ils développent ainsi des compétences et une curiosité nouvelle pour les techniques et les outils.
- Suite à un appel à projets, le comité de sélection réuni par la Fondation Hermès a retenu deux projets : celui présenté par la **quatrième SEGPA du collège Jean Albany à La Possession** (avec un artisan menuisier) et celui de la **classe de CM2 de l'école Les Girofles de Saint Benoit (avec l'artisan Hervé Cueff)**. Les élèves réaliseront un objet contemporain issu des collections de la maison de haute couture.

18 Se mobiliser pour la transition écologique

L'ESSENTIEL

- **18h heures annuelles pour favoriser l'engagement des élèves** dans des projets d'éducation citoyenne.
- Poursuite de la **labellisation Établissement en démarche de développement durable**.

L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ACADÉMIE

La feuille de route que s'est donnée le ministère en juin 2023 de faire de l'école « le premier lieu de l'engagement pour la transition écologique » demeure d'une impérieuse nécessité face aux défis climatiques et environnementaux que doivent relever les sociétés à l'échelle mondiale.

Les 20 mesures de cette feuille de route offrent à tous les élèves les moyens de comprendre, de s'engager et d'agir concrètement pour la transition écologique. Elles invitent les écoles et les établissements scolaires à être des espaces exemplaires de sobriété énergétique, de résilience, de lutte contre le changement climatique, de préservation de la biodiversité et d'engagement collectif.

La circulaire nationale de rentrée 2024 s'inscrit dans la continuité de ces mesures et prône « une École du futur plus engagée dans la protection de l'environnement et la transition écologique », qui améliore le niveau de connaissances et la compréhension des enjeux pour faciliter la prise de conscience des élèves et qui favorise l'engagement individuel et collectif pour une action concrète au sein et à proximité des écoles et des établissements.

Cette école du futur est d'ores et déjà présente à La Réunion grâce :

- Au dynamisme de ses éco-délégués dont la formation et l'accompagnement doivent être poursuivis et consolidés.
- À la mobilisation des référents EDD d'établissement et de leurs équipes de direction.
- Au grand nombre de projets portés par les équipes pédagogiques et éducatives.
- Au déploiement massif des labellisations « écoles et établissements en démarche de développement durable » (E3D) et des aires éducatives.
- Aux partenariats fructueux, ambitieux et pérennes tissés avec les autres acteurs institutionnels, les collectivités locales, les associations et les entreprises qui œuvrent pour le développement durable du territoire à La Réunion.
- À une ouverture à l'international sous le signe de l'EDD et de l'impulsion d'une éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI), à l'échelle de l'Union européenne et de l'océan indien.

Ces différentes dynamiques seront poursuivies et consolidées durant l'année scolaire 2024-2025.

COMPRENDRE, ET S'ENGAGER

Outre les programmes d'enseignement et les ressources régulièrement mises en ligne à l'échelle nationale pour l'éducation au développement durable la mission académique de l'EDD a expérimenté des jeux sérieux conçus par des enseignants de l'académie qui seront déployés à la rentrée scolaire 2024-2025.

La refondation des programmes d'enseignement moral et civique (EMC) mise en œuvre dès cette rentrée invite à une approche plurielle de l'éducation aux médias et à l'information et de l'éducation au développement durable en intégrant au volume traditionnellement dédié à l'EMC au cycle 4 **18 heures annuelles pour favoriser l'engagement et la participation des élèves à des projets d'éducation à la citoyenneté.**

Enfin, dans la continuité du dispositif de mise en relation entre les établissements scolaires de l'académie et les structures du développement durable et de l'économie sociale et solidaire (ESS) – services publics, associations et entreprises –, déployé en 2024 pour accompagner le nouveau stage obligatoire en fin de seconde générale et technologique, la mission académique de l'EDD renouvellera et étendra ce rôle d'interface pour permettre à chaque élève qui le souhaite, de la cinquième à la seconde, d'expérimenter concrètement un engagement en faveur de la société et de l'environnement.

LA LABELLISATION ÉTABLISSEMENT EN DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2024, 75 % des écoles (contre 40 % en 2023), 90 % de collèges, et 92 % des lycées sont labellisés établissements en démarche de développement durable (E3D). Le niveau général de labellisation progresse et des territoires en démarche de développement durable (T3D) se déploient, fruits d'une coopération accrue entre les écoles, les collèges et les lycées d'un même bassin d'éducation.

Environ un tiers des établissements scolaires du second degré de l'académie disposent d'un potager pédagogique et d'un arboretum. Plus d'une trentaine de ruchers pédagogiques sont recensés et des « boutiques solidaires » se développent au sein des collèges et des lycées.

FOCUS

Promouvoir une éducation à la bienveillance animale

- **L'errance animale à La Réunion concerne environ 80 000 chiens dont 42 % divagants et 150 000 chats.**

- Dans le cadre du plan de lutte contre l'errance animale de la préfecture de La Réunion, **l'académie développe un kit pédagogique sur la bientraitance animale** à partir des outils développés par les associations locales pour que les enseignants, dès le cycle 1 et jusqu'au collège, puissent aborder **le rapport entre humains et animaux de compagnie par le prisme de l'éducation morale et civique.**

OPÉRATION «UN JEUNE, UN ARBRE»

En lien avec l'opération nationale « un jeune, un arbre » lancée en 2023 au niveau des collèges, et les différentes actions portées par les collectivités territoriales de La Réunion, les plantations d'arbres par les élèves se multiplient. La « forêt scolaire » du Grand Stella, impulsée par le projet de parcours écocitoyen ELZEARD et le collège Harry Gruchet (Saint-Leu), celles des collèges Joseph Suacot (Saint-Joseph) et Teixeira Da Motta (La Possession) seront poursuivies durant l'année scolaire 2024-2025.

LES AIRES ÉDUCATIVES

Les aires éducatives sont de petits espaces naturels marins, forestiers ou fluviaux, dont la gestion est confiée à des classes. Avec 32 aires éducatives à cette rentrée scolaire, le maillage territorial du service public de l'éducation nationale contribuera au développement de l'éco-citoyenneté des élèves sur l'ensemble du territoire réunionnais. Un groupe régional des aires éducatives (GRAE), composé de la mission académique de l'EDD, de l'Office français de la biodiversité (OFB) et de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) assure depuis 2022 l'impulsion, le suivi et l'évaluation de ce dispositif.

19

Créer les conditions de l'engagement citoyen pour transmettre les valeurs de la République

L'ESSENTIEL

La transmission des valeurs républicaine constitue un des fondements de l'éducation et de la cohésion nationale. Le renforcement de l'engagement au service des autres et de la Nation avec le SNU et les classes et lycées engagés mais également l'éducation contre le racisme et l'antisémitisme ou les LGBT-phobies, la prévention de la radicalisation ou du complotisme, l'égalité filles-garçons, font partie des priorités essentielles de la politique éducative de l'académie et des établissements.

LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU) ET LE LABEL CLASSES ET LYCÉES ENGAGÉS

Le service national universel

Le SNU à renforcer la cohésion nationale et territoriale, développer une culture de l'engagement et accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Il s'adresse aux jeunes de 15 à 17 ans et a pour objectifs de renforcer la résilience de la Nation, développer la cohésion nationale et promouvoir une culture de l'engagement. Il s'articule autour d'un séjour de cohésion en hébergement collectif et d'une phase d'engagement sous différentes modalités (mission d'intérêt général, engagement plus long dans le cadre des formes de volontariat existantes).

Les classes et lycées engagés

Ces dispositifs développent, au niveau de la classe de seconde et de la première année de CAP, un projet pédagogique annuel proposant des contenus et initiatives s'inscrivant dans les actions éducatives et les enseignements quotidiens des lycées et, en tout premier lieu, dans l'enseignement moral et civique et le parcours citoyen.

La labellisation est définie en fonction de la thématique du projet de classe selon les dominantes suivantes : défense et mémoire, sport et Jeux olympiques et paralympiques, environnement, résilience et prévention des risques.

Le premier semestre 2024 a vu le nombre de séjours augmenter sensiblement car deux types de séjours ont été proposés : les séjours SNU hors temps scolaire (ouverts aux jeunes inscrits individuellement) et les séjours SNU « classes et lycées engagés » ouverts aux jeunes scolarisés dans un établissement.

Pour l'année scolaire 2024-2025, ce sont 26 classes (707 jeunes) et 15 lycées qui sont inscrits pour la labellisation « classes et lycées engagés ».

TRANSMETTRE LE PRINCIPE DE LAÏCITÉ

La transmission des valeurs républicaine constitue un des fondements de l'éducation et de la cohésion de notre société. Le droit de penser et de croire librement pour chaque élève nécessite de prémunir les écoles, les collèges et les lycées de toute emprise politique, religieuse ou idéologique.

Les valeurs de la République et la laïcité comme principe protecteur, permettent la déclinaison de l'éducation contre le racisme et l'antisémitisme ou les LGBT-phobies. La prévention de la radicalisation ou du complotisme, l'égalité filles-garçons, la compréhension des enjeux mémoriels, l'affirmation des valeurs doivent faire partie des incontournables de la politique éducative de chaque établissement.

L'Équipe académique « Valeurs de la République » s'engage dans la formation des personnels sur ces thématiques et en leur apportant un soutien concret en situation de crise.

Pour cette nouvelle année scolaire, la formation des personnels aux valeurs de la République et à la laïcité se poursuit avec 88 formations programmées, soit plus de 3 000 personnels concernés dans le second degré.

La formation spécifique des conseillers principaux d'éducation (CPE) permettra à l'ensemble des CPE d'en bénéficier et pouvoir ainsi commencer à déployer dès cette année la formation des assistants d'éducation (AED) au sein de chaque établissement.

Une formation spécifique des AESH sera également menée.

La formation des animateurs « Valeurs de la République » et des référents laïcité se poursuivra également, ainsi que la préparation des futures formations spécifiques à destination des personnels de santé, des gestionnaires et des administratifs.

Une mallette pédagogique spécifique est en cours de finalisation et sera déployée au niveau académique.

Enfin, le suivi et l'accompagnement des établissements scolaires autour des activités en lien avec les valeurs de la République et la laïcité seront poursuivis pendant l'année scolaire.

Le déploiement du plan laïcité se poursuit avec notamment :

- La sanction systématique et de façon graduée du comportement des élèves portant atteinte à la laïcité lorsqu'il persiste après une phase de dialogue.
- Le renforcement de la protection et du soutien aux personnels : la protection fonctionnelle est accordée de façon

systématique à tout agent confronté à une situation de remise en cause des valeurs de la République et du principe de laïcité.

UN NOUVEAU PROGRAMME D'ÉDUCATION CIVIQUE ET MORALE

L'enseignement moral et civique a pour objectif de permettre aux élèves de saisir les enjeux moraux et civiques de l'appartenance d'une part à un État de droit garant des libertés individuelles et collectives et de l'égalité entre tous les citoyens, d'autre part à une société démocratique contemporaine.

L'horaire de cet enseignement est doublé au cycle 4 (cinquième, quatrième et troisième) pour passer à 1 heure par semaine. Il intègre 18 heures annuelles pour favoriser l'engagement et la participation des élèves à des projets d'éducation à la citoyenneté.

Le nouveau programme concerne tous les niveaux d'enseignement, du CP à la terminale. Il s'attachera à transmettre les valeurs et les principes de la République qui fondent le pacte républicain.

Le programme d'éducation morale et civique s'enrichit de l'éducation aux médias et à l'information (EMI), qui concourt également à l'appropriation du principe de laïcité et des valeurs de la République. En effet, dans une société marquée par la multiplication et l'accélération des flux d'information, le développement de l'esprit critique est une impérieuse nécessité.

POURSUIVRE LA DÉMARCHE DE LABELLISATION ÉGALITÉ FILLES GARÇONS

Le label Égalité filles-garçons s'appuie sur cinq leviers d'actions : pilotage de l'établissement, formation des personnels, politique éducative et vie scolaire, pédagogie mixte et égalitaire, partenariats et rayonnement.

L'objectif national est d'atteindre 100 % d'établissements labellisés d'ici 2027. Dans l'académie, **101 établissements sont déjà labellisés depuis 2022 et la campagne de labellisation sera poursuivie en 2024-2025.**

Pour aider les équipes éducatives, des ressources pédagogiques sont élaborées. **En 2024/2025, c'est une web-radio sur la thématique de l'égalité entre les filles et les garçons qui sera créée.**

LA LUTTE CONTRE LES LGBT PHOBIES

Conformément au plan d'actions pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT 2020-2023, l'Observatoire académique de la haine anti-LGBT+ associe les personnes ressources au sein des services ainsi que les associations partenaires.

L'objectif de cet observatoire est de structurer une action cohérente à l'échelle du territoire autour des différents axes du plan national : la formation et l'accompagnement des personnels éducatifs, la sensibilisation des élèves, l'intégration des élèves LGBT+, la lutte contre les LGBTphobies en milieu scolaire.

À l'échelle de l'établissement, sous la responsabilité du chef ou de la cheffe d'établissement, les équipes éducatives de chaque collège ou lycée déterminent des modalités de déploiement des actions sur cette thématique.

Elles peuvent concrètement s'appuyer sur les instances internes comme le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, le conseil pédagogique, et sur l'ensemble des acteurs de la vie scolaire au premier rang desquels les CPE.

Le référent ou la référente « égalité filles-garçons » de l'établissement, qui compte parmi ses missions le renforcement de la lutte contre les LGBTphobies, joue un rôle prépondérant et articule la prévention des LGBTphobies avec les initiatives de lutte contre le sexisme.

FOCUS

Le partenariat avec l'association Capital Filles

- Déjà implantée dans tous les départements de l'hexagone et validée par le ministère de l'Éducation, **l'action de l'association va se déployer dans l'académie de la Réunion avec une coordonnatrice locale.**
- Dans un premier temps, cinq lycées bénéficieront à partir de septembre-octobre 2024 d'un dispositif de « marrainage » de jeunes filles depuis la seconde jusqu'en terminale et post-bac avec suivi individualisé avec une marraine issue d'une entreprise locale (DRH, Ingénieure, etc.) et d'ateliers à destination des lycéennes pour porter l'ambition et ouvrir auprès d'elles le champ des possibles dans une orientation vers des filières scientifiques, numériques, science physique. Il s'agit des lycées Sarda Garriga (Saint-André), Jean-Claude Fruteau (Saint-Benoît), Vue Belle (Saint-Paul), Pierre Poivre (Saint-Joseph), Victor Schoelcher (Saint-Louis).
- **10 entreprises locales sont impliquées pour le moment dans le partenariat** (Suez, Canal +, Orange Réunion, SEDER, Bouygues, Réunion la 1ère...)



20 Encourager la pratique physique et sportive

L'ESSENTIEL

La pratique physique et sportive des jeunes en âge scolaire joue un rôle essentiel pour lutter contre la sédentarité et l'inactivité.

Le contexte des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 renforce l'élan donné pour une place plus importante de l'activité physique dans la vie de chaque enfant.

LES DISPOSITIFS SPORT-ÉTUDES

L'académie déploie à la rentrée les dispositifs sport-études qui renforcent les aménagements en faveur d'une pratique sportive plus soutenue des élèves. L'objectif est de permettre aux élèves de concilier projet scolaire et projet sportif par une approche flexible de leur scolarité.

Ces dispositifs qui s'adressent aux élèves sportifs de haut niveau se déclinent en deux formats :

- **Les classes sport-études** qui regroupent les élèves sportifs au sein d'un groupe identifié par niveau de classe.
- **Les aménagements individuels sport-études** pour des élèves sportifs « isolés » au sein de leur établissement.

L'académie ouvre 7 classes sport-études à la rentrée scolaire 2024 dans les établissements scolaires suivants : collèges Deux canons (Saint-Denis), Edmond Albius (Le Port), Les Aigrettes (Saint-Paul), Michel Debré (Le Tampon), Achille Grondin (Saint-Joseph), lycées Lislet Geoffroy (Saint-Denis), Jean Hinglo (Le Port).

ASSISTER AUX JEUX PARALYMPIQUES GRÂCE À « MA CLASSE AUX JEUX »

Le programme de billetterie populaire de l'État permet à des élèves et leurs accompagnateurs de

- **2 écoles (élémentaire Lislet Geoffroy et primaire Jean-Baptiste Bossard)**
- **et de 6 établissements scolaires de l'académie (collèges Mille Roches, Joseph Bédier, Joseph Hubert, Bory de Saint-Vincent et lycée Lislet Geoffroy)** d'accéder gratuitement à une session des Jeux paralympiques entre le 2 et le 6 septembre 2024.

Pendant l'année 2023-2024, les élèves ont été mobilisés autour de projets éducatifs en lien avec les Jeux : les élèves sélectionnés vont ainsi pouvoir vivre un moment unique.

LE CALENDRIER DES MANIFESTATIONS SPORTIVES DANS L'ACADÉMIE

La Semaine de l'arbitrage du 13 au 20 septembre 2024 dans les 4 secteurs de l'île (écoles, collèges, lycées).

Le dispositif « Vers une génération responsable, citoyenneté, arbitrage & valeurs de l'olympisme » se déploie dans l'académie. Il s'agit d'interventions avec l'International Federation for sports officials (IFSO) et l'Association française du corps arbitral multisport (AFCAM) et trois arbitres internationaux olympiques (Patrick Vajda, président de ces deux structures, Charlotte Girard-Fabre, secrétaire générale et Savice Fabre, membre du comité exécutif). Ils proposeront des séquences sur les valeurs de la citoyenneté, l'arbitrage, l'égalité femmes-hommes, l'arbitrage féminin, l'olympisme et le paralympisme, la formation des adultes de demain dans la vie professionnelle et associative et la lutte contre le harcèlement.

Mercredi 18 septembre : Journée nationale du sport scolaire sur toute l'île.

Elle sera l'occasion pour les élèves de découvrir des disciplines olympiques et des activités paralympiques ou inclusives, notamment : athlétisme, basket-ball 3x3, basket fauteuil, bike and run, boccia, breakdance, cécifoot, course d'orientation, course fauteuil, course joëlette, danse Hip-Hop adaptée, escalade, jeux lointan, kayak, Moringue, paddle, parcours moteur en fauteuil, pétanque, randonnée écocitoyenne et inclusive, sitting volley-ball, tennis fauteuil, tchoukball, tir à l'arc, etc.

Du 23 au 30 septembre : 15e édition de la Rentrée sportive Sentez-Vous Sport

Cet événement est une opération nationale de promotion des activités physiques et sportives pour le plus grand nombre. Les établissements scolaires ont la possibilité de déclarer leur projet et de recevoir une labellisation (date limite de dépôt du dossier le 15 septembre 2024). Les dossiers d'inscription et toutes autres informations utiles sont à découvrir sur « www.sentezvousport.fr ».

Les 3 et 4, puis les 7 et 8 octobre au camping de l'Ermitage Saint-Gilles-les-Bains : les formations jeunes dirigeant UNSS

Les thématiques associatives (formation des jeunes présidents, secrétaires, trésoriers, responsables communication, secouristes, etc.) et transversales (inclusion, santé, lutte

contre le harcèlement et l'homophobie, développement durable, égalité filles/garçons) permettent la mise en place par les jeunes d'une organisation pour les jeunes de l'association sportive.

Mercredi 2 octobre : Challenge sportif départemental des collégiennes et collégiens

Il se déroulera au complexe sportif de Plateau Caillou (Saint-Paul).

Mercredi 4 décembre : Cross académique

Il sera organisé à la Plaine des Palmistes.

21 Favoriser l'ouverture par les langues vivantes étrangères et régionale

L'ESSENTIEL

L'académie de La Réunion conduit une politique ambitieuse, explicite et progressive d'apprentissage renforcé des langues vivantes étrangères et régionales de l'école maternelle à la terminale sur tout le territoire.

- **L'année 2024-2025 voit l'introduction d'une nouvelle langue vivante au collège, le portugais, ainsi que la poursuite de la politique d'éducation du bilinguisme vers le plurilinguisme.**
- **Une habilitation à enseigner le créole est créée dans le second degré.**

MISE EN PLACE DE L'ENSEIGNEMENT DU PORTUGAIS

Étant donné la proximité géographique avec le Mozambique (pays lusophone), un parcours d'enseignement du portugais est mis en place dans le bassin Ouest.

Les collèges ciblés sont le collège Roquefeuil, le collège de l'Étang à Saint-Paul et le collège Teixeira Da Motta à la Possession. Par la suite, la continuité se fera au lycée Moulin Joli à la Possession et au lycée général Louis Payen.

Il existe de nombreux intérêts français au Mozambique, pays stable, avec lequel la coopération économique et culturelle est riche. L'enseignement du portugais devra se concentrer sur la pratique de la langue en milieu professionnel, d'afin d'offrir aux élèves de lycée professionnel la chance de pouvoir disposer d'un atout déterminant pour une insertion professionnelle future.

Avec ces nouveaux parcours linguistiques et culturels, des liens forts seront développés avec le Portugal et le Mozambique. Deux professeures ont été identifiées dans l'académie : une enseignante d'origine réunionnaise qui a suivi un parcours au Mozambique et au Brésil, et une enseignante brésilienne. Il y aura également, pour ces nouveaux parcours, un assistant de langue venu du Mozambique cofinancé par la Région Réunion et France volontaires.

L'ATTENTION PORTÉE À L'ALLEMAND

Pour l'apprentissage de la langue allemande, la stratégie française fixe un objectif chiffré d'une augmentation de 5 % du nombre global d'élèves apprenant l'allemand d'ici 2025 et de 10 % d'ici 2030.

Pour répondre à cet objectif, l'académie a décidé d'ouvrir :

- Une classe bilangue en allemand au collège Hubert Delisle à Saint-Benoît.
- Une section européenne et langues orientales (SELO) en allemand en classe de seconde au lycée Marguerite Jauzelon à Saint-Denis.

EN ANGLAIS

Deux classes bilangues ouvrent dès la classe de cinquième dans les collèges Jean Le Toullec au Port et Célimène Gaudieux à Saint-Paul.

LE DÉVELOPPEMENT DE L'ESPAGNOL

La rentrée 2024 voit l'ouverture de 6 classes option Langue et culture européennes (LCE) :

- 3 en quatrième dans les collèges Harry Gruchet (Saint-Leu), Hégésippe Hoarau (Saint-Louis), Aimé Césaire (Étang-Salé).

- 3 en troisième dans les collèges Bassin Bleu (Saint-Benoît), Plateau Caillou (Saint-Paul), Trois Bassins.

Deux sections européennes et langues orientales (SELO) en espagnol sont ouvertes :

- en seconde au lycée professionnel François de Mahy à Saint-Pierre
- dans les niveaux première et terminale de la section d'enseignement professionnel du lycée Saint-Charles à Saint-Pierre.

LE RENFORCEMENT DE L'EXPOSITION À LA LANGUE ÉTRANGÈRE

Le plan de renforcement de l'apprentissage de l'anglais et des autres langues vivantes tout au long de la scolarité obligatoire a pour objectif que, d'ici 2025, au moins 80 % des élèves atteignent en fin de 3e le niveau requis en anglais (au minimum le niveau A2).

Pour cela, la construction de parcours cohérents d'apprentissage des langues vivantes étrangères entre les différents niveaux d'enseignement est renforcée. Il s'agit de s'assurer que les élèves qui ont débuté l'enseignement d'une matière intégrée en langue étrangère (EMILE) puissent poursuivre au collège, puis au lycée, un enseignement de disciplines non linguistique (DNL) en langue vivante, et plus particulièrement l'anglais.

L'académie compte 65 écoles écoles d'enseignement d'une matière intégrée en langue étrangère (EMILE) cette année

- 10 parcours complets du CP au CM2 en allemand, dont 2 franco-allemands MS-CM2 (Elysée 2020, bilingue à parité horaire).
- 6 parcours complets en espagnol (dont 1 en EMILE GS-CM2).
- 2 parcours section internationale chinois du CE2 à la terminale.
- 47 parcours en anglais.

En parallèle, la mobilité des élèves, essentielle pour progresser en langue étrangère, est encouragée. L'objectif est que chaque élève puisse vivre au moins une expérience de mobilité dans son parcours scolaire, de l'école jusqu'au lycée, où elle pourra être valorisée au baccalauréat par la mention « mobilité européenne ou internationale ».

En pratique, 100% des collèges et lycées devront disposer d'au moins un partenariat avec un homologue étranger d'ici à 2025.

Dans ce même délai, 50 % des écoles et des établissements de chaque département devront aussi proposer à leurs élèves des projets d'échanges virtuels actifs avec eTwinning (Erasmus+) et Teletandem (OFAJ).

- **100 % des collèges et des lycées de l'académie** disposent d'au moins un partenariat européen ou international.
- En outre, **100 % des lycées professionnels disposent d'une accréditation Erasmus+ Enseignement professionnel**, 30 % des collèges et 65 % des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées polyvalents ont une accréditation Enseignement scolaire E+ et 85 % des lycées polyvalents bénéficient d'une accréditation E+ Enseignement supérieur.

Le programme Erasmus+ permet de lever des fonds pour la formation des personnels éducatifs, la conduite de projets européens et la mobilité des jeunes (dans et hors cadre scolaire).

L'académie de La Réunion est particulièrement dynamique en matière de mobilité virtuelle et physique avec :

- 27 millions d'euros de fonds Erasmus+ obtenus de 2021 à 2024 (à mi-parcours du nouveau programme).
- 2 900 enseignants inscrits sur la plateforme eTwinning (plus fort taux d'inscription au national), 638 écoles et établissements scolaires inscrits sur 654 et 1 100 projets ces dix dernières années.

L'action internationale de l'académie doit notamment son dynamisme au réseau des 167 enseignants référents à l'action européenne et internationale (ERAEI) et des 27 écoles et établissements labellisés Euroscol.

PARDI LES ÉVÉNEMENTS 2024-2025

- **Un nouveau séminaire académique Erasmus+**, qui sera l'occasion de définir de nouveaux projets, courant novembre 2024.
- **INEDIT : un séminaire académique eTwinning** organisé par la délégation régionale académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DRAREIC) et Canopé Réunion, avec l'appui de Canopé Poitiers, courant avril 2025.
- **INEDIT : l'organisation d'une semaine de l'excellence en hôtellerie-restauration au Kenya** avec l'appui de trois chefs Péi, de l'ambassade de France au Kenya et du MENJ début avril 2025.

LE CRÉOLE, UN ATOUT POUR L'APPRENTISSAGE DES LANGUES

L'enseignement de la langue vivante régionale créole est valorisé au même titre que celui des autres langues vivantes. Il a pour objectif de développer les compétences de maîtrise du langage (écouter, parler, lire et écrire) et développe des contenus culturels, contribuant ainsi à la reconnaissance de la diversité culturelle au sein de la communauté nationale.

De nouveaux parcours renforcés en langue créole

L'académie poursuit son objectif de développer l'enseignement du créole et de proposer aux élèves qui le souhaitent des parcours renforcés en langue régionale.

Nouvelles ouvertures d'options créole :

- Collège Achille Grondin à Saint-Joseph.
- Collège Les Mascareignes à Saint-Denis.
- Lycée Leconte de Lisle à Saint-Denis.
- Lycée Lislet Geoffroy à Saint-Denis.
- Lycée professionnel Julien Rontaunay à Saint-Denis.
- Lycée professionnel Patu de Rosemont à Saint-Benoît.

À la rentrée 2024 dans l'académie, l'enseignement de la LVR est proposé dans 23 collèges, 7 lycées et 5 lycées professionnels.

LES HABILITATIONS LVR

L'habilitation LVR dans le premier degré

Depuis deux ans, la demande de candidatures à l'habilitation LVR dans le premier degré a doublé. Des commissions seront organisées afin de recruter 50 candidats parmi la centaine de candidatures enregistrées cette année.

La création d'une habilitation LVR dans le second degré

L'habilitation LVR permet aux professeurs d'enseigner leur discipline en créole dans le cadre d'un projet pédagogique. Cette habilitation accompagnera le développement des langue et culture créoles.





Annexes



CALENDRIER SCOLAIRE

2024-2025

Rentrée des enseignants	Vendredi 16 août 2024
Rentrée des élèves	Lundi 19 août 2024
Vacances après la 1 ^{ère} période	Samedi 12 octobre 2024 Reprise : lundi 28 octobre 2024
Été Austral	Jeudi 19 décembre 2024 Reprise : mardi 21 janvier 2025
Vacances après la 3 ^e période	Samedi 1 ^{er} mars 2025 Reprise : lundi 17 mars 2025
Vacances après la 4 ^e période	Samedi 03 mai 2025 Reprise : lundi 19 mai 2025
Début des vacances d'hiver austral*	Samedi 05 juillet 2025 au mardi 19 août 2025

Le départ en vacances a lieu le jour indiqué après la dernière heure de cours.
La reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués

* Les enseignants appelés à participer aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture des examens par la note de service du ministre de l'Éducation nationale établissant le calendrier de la session, publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale.

Pour les enseignants, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques.

QUELQUES TEMPS FORTS

DU PREMIER SEMESTRE

AOÛT

16 Rentrée des enseignants

19 Rentrée des élèves

SEPTEMBRE

02 au 21 Les semaines de l'engagement collégien et lycéen

08 au 15 Journées nationales d'action contre l'illettrisme

13 au 20 Semaine de l'arbitrage et de la citoyenneté (USEP et UNSS)

14 et 15 Journées européennes du patrimoine

18 Journée nationale du sport scolaire

18 au 8 oct. Semaine européenne du développement durable (SEDD)

20 Journée mondiale du nettoyage de notre planète (World cleanup day)

23 au 28 Semaine de la démocratie scolaire

23 au 30 Semaine européenne du sport

26 Journée européenne des langues

27 et 28 Élections des représentants de parents aux conseils d'école ou d'administration des établissements scolaires

OCTOBRE

01 Anniversaire de l'inscription du maloya au patrimoine immatériel de l'Unesco

04 au 14 Fête de la Science sur le thème « Océan de savoirs ! »

05 Journée mondiale des enseignants

28 au 08 nov 2e Quinzaine de l'école maternelle

NOVEMBRE

04 au 30 Mois de l'orientation

07 Élections des représentants lycéens au Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL)

08 Journée nationale de la lutte contre le harcèlement scolaire

18 au 24 Semaine de l'industrie et Semaine école-entreprise

22 et 23 Salon postbac à la Nordev

01 au 30 Mois de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

DÉCEMBRE

09 Journée de la laïcité

20 Journée de commémoration de l'abolition de l'esclavage

www.ac-reunion.fr